

# ECHANGES

Bulletin de liaison de l'association H360



## H 360

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CADRES ET EXPERTS  
TECHNIQUES HOSPITALIERS

*Juin 2011 - n° 1*



**Arcachon  
Pôle de santé**  
page 15



**Focus  
Les tortues**  
page 24



**Portrait  
Julien Collet**  
page 26

# Vous souhaitez faire connaître votre activité

Devenez annonceur  
dans la revue  
de l'**Association  
Nationale  
des cadres  
et experts  
Techniques  
Hospitaliers**



**2 numéros par an / Informations et réservation :**

**Bernard ADER : [ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)**

**05 61 77 97 00 / 06 19 51 70 68**

## Tarifs des emplacements publicitaires

| Emplacement publicité        | Dimensions Utiles | Quantité maximum | Tarif H.T en euros |
|------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| 4 <sup>e</sup> de couverture | 210 X 297 mm      | 1                | 1 224              |
| 3 <sup>e</sup> de couverture | 200 X 287 mm      | 1                | 918                |
| 2 <sup>e</sup> de couverture | 200 X 287 mm      | 1                | 918                |
| Page intérieure              | 200 X 287 mm      |                  | 663                |

# Édito



## Pourquoi "Échanges" ?

C'est avec un grand bonheur que nous lançons le premier numéro de notre nouvelle revue professionnelle, *Échanges*. Pour garder **le lien avec les adhérents** et entre les adhérents, pour faire vivre l'association et vous raconter sa vie et, au-delà, évoquer nos métiers et ses spécificités, apporter des informations tant sur le plan pratique, technique que réglementaire, au travers de rubriques telles que le portrait métier, le focus technique ou le dossier thématique, telles sont les ambitions de cette nouvelle revue.

Par définition, un échange est un **don mutuel entre deux parties** ; des échanges désignent des relations entre des personnes ou des organisations. Quoi de plus normal alors que d'avoir retenu ce nom qui résume parfaitement notre volonté de rassembler les personnes qui ont en commun leur métier pour créer des liens ? En effet, les cadres techniques sont souvent très isolés dans leur établissement respectif. Il est donc primordial que nous échangions nos expériences respectives afin d'être acteurs dans nos métiers. C'est la seule solution pour être entendu par nos tutelles. Mais l'échange ne doit pas se limiter aux personnes, il doit s'étendre également aux organisations et, bien évidemment, aux différentes associations représentatives de l'ingénierie hospitalière.

**Échanges, enfin, est votre revue.** Toutes vos suggestions, vos idées d'articles, de dossiers, de brèves, mais aussi vos photos en rapport avec votre pratique métier ou encore vos réactions et vos remarques sont les bienvenues. Pour que *Échanges* continue à mériter son titre...

Bonne lecture,

**Philippe Labrousse**  
Président de H360

## SOMMAIRE

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Vie de l'association .....  | p5  |
| Le dossier .....            | p15 |
| Infos légales .....         | p20 |
| Actualité des régions ..... | p21 |
| Focus .....                 | p24 |
| Portrait .....              | p26 |
| Hopitech .....              | p28 |
| H360 en action.....         | p32 |
| Agenda .....                | p34 |
| Contacts.....               | p36 |



Vous avez une idée d'article ?  
Un thème que vous aimeriez voir aborder ?  
Une info à partager ?  
Une remarque ou une suggestion concernant la revue "Échanges" ?

Écrivez-nous à :  
[echanges@h360-asso.fr](mailto:echanges@h360-asso.fr)

# SYSTEM'O®

Pour des réseaux durables d'eau chaude et d'eau froide à hautes exigences sanitaires



Pas de corrosion,  
limite l'entartrage



Classement feu  
Bs1d0



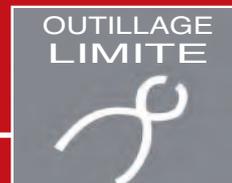
Qualité de l'eau  
préservée



Peu promoteur  
de Biofilm



Compatible avec les  
traitements chimiques  
et thermiques



Maîtrise  
des temps de pose



Recyclable  
Titulaire FDES

- Distribution eau chaude et eau froide sanitaire
- Colonnes montantes
- Ceintures d'alimentation

GIRPI - Rue Robert Ancel - BP 36 - 76700 Harfleur  
Tél : 33 (0)2 32 79 60 00 - Fax : 33 (0)2 32 79 60 27 - [www.girpi.fr](http://www.girpi.fr)



la sécurité de vos réseaux

an Orléans company

# VIE DE L'ASSOCIATION



- Compte-rendu :  
du 15 décembre 2010  
du 27 janvier 2011  
du 7 avril 2011
- L'ouverture aux associations  
hospitalières
- H360 fête son trentième  
anniversaire
- La protection juridique
- Brèves

## L'actualité de H360

La rubrique Vie de l'association vous informe sur l'ensemble des actions menées par H360, au fil de l'eau. Vous y retrouverez toutes les actualités qui font la vie de l'association, tant sur le plan de ses actions (formation, rencontres...), de ses services aux adhérents (site Internet...), de ses axes politiques (stratégie...), que sur sa vie proprement dite (élections, comptes-rendus de bureau, réunions...). Une rubrique indispensable donc pour créer et maintenir le lien avec vous.

# Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 décembre 2010



Fiche de présence : 8

*Armelle Petit, Bernard Ader, Vincent Di Marino, Guy Guérin, Philippe Labrousse, Jean-Noël Niort, Bernard Robichon et Fabrice Gantelet.*

*Excusé : Patrice Legeay*

## Rappel des vœux du nouveau président :

- Les décisions concernant H 360 sont prises dans le bureau.
- Chaque membre du bureau exposera pendant 15 minutes en AG son travail annuel.
- En réunion de bureau, les membres exposent le travail effectué entre deux réunions.
- Il y a 5 réunions de bureau par an ;
- **Le statut de H 360 est obligatoire** composé au sein du bureau :
  - d'un président
  - d'un secrétaire général
  - d'un trésorier.
- **Pour HOPITECH** : un membre du bureau est chargé du comité scientifique et du comité logistique : proposition de fusion du scientifique et de la logistique.
- **Le bureau d'H 360 a également** :
  - un chargé de communication, chargé du site, du bulletin de liaison (1 ou 2 par an), proposition ANFH...
  - un chargé des régions.
- **Deux objectifs** :
  - l'adhérent, au cœur de l'association
  - rassembler les associations sur Hopitech.

## Profils de postes :

Le contenu de chaque profil est parcouru pour validation et éventuelles remarques et/ou modifications.

- Vice-président : il est également chargé de la communication et du site Internet (y compris celui d'Hopitech).
- Trésorier : point à faire sur le patrimoine mobilier.

- Journées d'études : élection à prévoir en mai en vue du remplacement de Bernard Robichon.
- Pièces écrites : la veille réglementaire est suivie actuellement par Bernard Robichon, elle le sera progressivement par Guy Guérin. Suivi du dossier des assurances (stats recours, résultats) et des statuts.
- Chargé du développement : il devra participer aux différents groupes de travail type Afnor, trouver, voire créer des partenariats avec des sociétés pour des journées à thèmes types.

## Propositions du président :

Ne plus organiser d'élections de délégués de région, être présent sur d'autres manifestations (autres que Arseg ou Hôpital Expo), renouer le contact avec l'IHF par le biais de journées régionales et d'interventions à Hopitech ou aux journées IHF (pour H360).

## Plan de Communication :

- Bulletin de liaison : diffusion d'un ou deux numéros par an sur support papier. Changer sa présentation, type de revue avec des articles, des textes...
- Dossier de presse sur Hopitech : réclamé à plusieurs reprises par des sociétés et des journalistes, à créer.

## Rencontres avec les autres associations :

- 2010/2011 : rencontres et échanges Armelle Petit et M. Vialas délégué régional ANFH Nord Pas-de-Calais, en vue de l'élaboration d'un accord cadre pour l'accompagnement des professionnels de la filière technique hospitalière :
  - accompagner les professionnels de la filière technique hospitalière dans le développement de leurs compétences à l'exercice d'un métier en évolution et d'en maîtriser les normes et réglementations nouvelles,
  - faciliter l'accès à la formation et évolution des qualifications (certification / formation diplômante),
  - encourager la constitution d'un réseau régional de professionnels,

- contribuer à l'ingénierie pédagogique de modules en FOAD

- UT3FP : La dernière réunion a eu lieu le 8 décembre 2010. Celle-ci est essentiellement composée de représentants syndicaux. Un texte concernant les techniciens d'État est paru, celui pour les territoriaux est élaboré et celui pour la FPH est en attente. Un courrier concernant le passage en catégorie A doit être adressé aux députés et sénateurs. Réfléchir sur les revendications à ajouter.
- Assises Techniques (avec ensemble des assos techniques) : création de projet, directeur de pôle et chef de pôle logistique et technique avec un représentant au directoire.

## Optimisation et utilisation de l'outil Web H360 :

- présentation de Jean-Noël Niort

## Objectifs pour la prochaine réunion :

- Questionnaire, plaquette, bulletin et routage vœux : JNN
- Compte-rendu : FG
- Restauration-hôtellerie, contenu bulletin, finalisation de l'aspect formation : AP
- Cahier des charges : GG
- Listing adhérents à chaque délégué, trame de journée type : BA
- Assises techniques, veille réglementaire : BR
- Liste mobilier : PL
- Maquette courrier, listing entreprises composition dossier de presse : VDM
- Courriers, associations, lien internet, ANFH, tutelle, partenaires... : PhL

*Le Président*

Philippe LABROUSSE

*Le Secrétaire Adjoint*

Fabrice GANTELET

# Compte-rendu de la réunion du Bureau du 27 janvier 2011



## Fiche de présence : 15

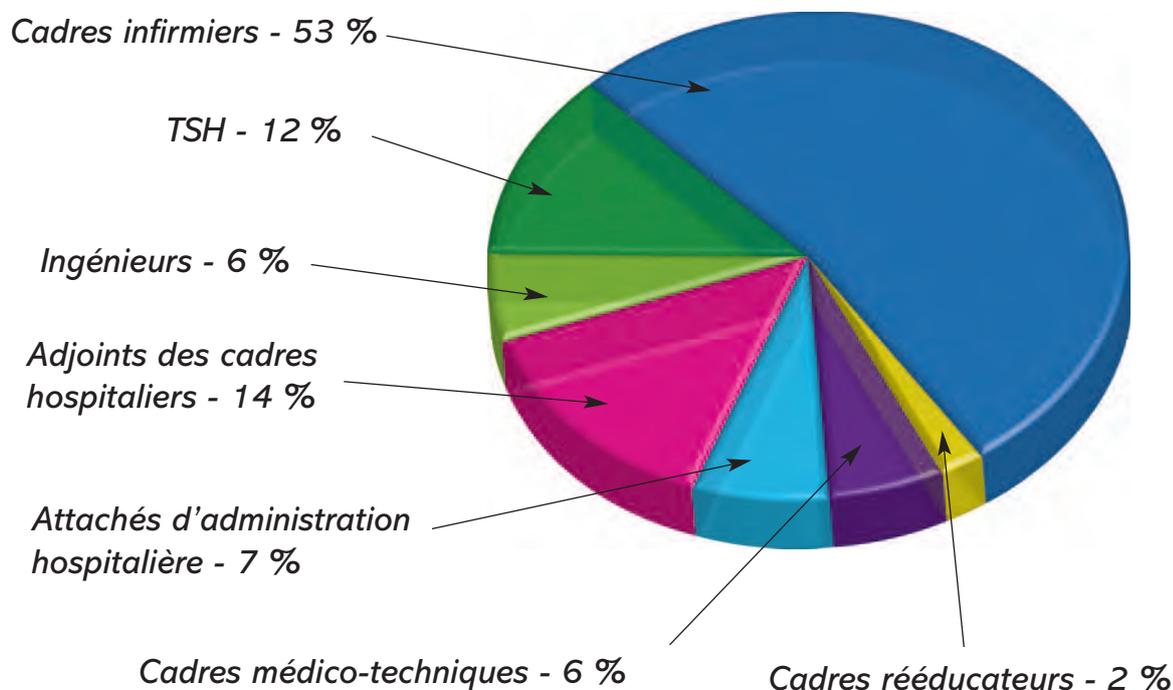
*Jean-Paul Arrenous, Bernard Ader, Joël Batoche, Vincent Di Marino, Guy Guérin, Philippe Labrousse, Patrice Legeay, Yvon Leroy, Eric Martin, Bernard Moisan, Jean-Noël Niort, Serge Ollichon, Bernard Robichon, Hervé Soulier et Fabrice Gantelet.*



## Une belle représentativité

L'ingénierie hospitalière représente 18% des cadres hospitaliers, soit 7 652 personnes, ce qui est loin d'être un chiffre négligeable et qui justifie du poids qu'elle doit avoir auprès du ministère pour être entendue et écoutée.

## Répartition des cadres hospitaliers



Titulaires et non titulaires - Établissements publics de santé (hors hôpitaux militaires)  
Rapport IGAS - RM2010-155P

# VIE DE L'ASSOCIATION

## Plan de Communication :

- Évolution de la newsletter.
- Présentation des cadres hospitaliers (43 375 dont 7 656 cadres techniques) ; voir graphique en annexe.
- Promouvoir l'asso : établissements, presse.
- Bulletin de liaison : plus value pour l'adhérent, support papier, périodicité (publication semestrielle), capitalisation de l'historique.
- Adhérents : mettre l'adhérent au cœur de mes préoccupations.

## Rencontres

### avec les autres associations :

- Dans le cadre d'Hopitech ou autres (ATHOS, AFIB...).
- Nouvelle asso au sein d'Hopitech : l'ANIORH.
- ANFH : projet d'une formation de cadres techniques en partenariat avec le CNPP, H360 et l'ANFH.
- Préparer argumentaire pour aller au ministère, objectif pour mars.
- Assises Techniques, avec ensemble des assos techniques (10-12) : depuis Vichy dans le cadre de la gouvernance, pas de nouvelle, en train de tomber à l'eau ?... À relancer ?
- DGOS-FHF : à relancer

**Présentation** : mise en ligne des pièces écrites (CCTP)

**Statuts** : chercher du côté des compétences (syndicats), prochain texte en juin 2011

### Hopitech :

- **Bordeaux** : préprogramme réalisé (dans les boîtes aux lettres), réunion scientifique le 28/01/11, site OK, Hôtels-soirées OK, courriers officiels envoyés, les inscriptions vont commencer
- **Amiens** : expo Mégacité à 10 min du centre, 2 400 m<sup>2</sup> environ avec des amphis de 980 et 350 places. Pilotes: Gilles Bordet et Pascal Driencourt
- **2013** : réflexion, recherche par en région PACA, Nice-Cannes-Monaco OK, visites en cours ou à programmer sur Marseille, Gien, Avignon, Mandelieu, Toulon et Aubagne. Palais des Papes d'Avignon OK mais problème d'expo, 90 stands sur endroits différents
- Convention (entre les 4 assos) en cours de signature

### Régions :

- Joël Batoche a organisé mi-décembre une intervention sur l'air et l'eau, intervention programmée à la Guadeloupe en juin.

- Hervé Soulier a programmé une présentation de l'asso à Vichy en février, une journée est programmée en septembre avec présentation d'une messagerie informatique sur une demi-journée et une visite d'un bâtiment de psy avec particularités (robinetteries, sols...)

### Bureau :

Montage d'un programme type pour une journée technique (Bernard A. et Vincent DM).

**Propositions du Président de ne plus organiser d'élections de délégués de région, d'être présent sur d'autres manifestations (autres que Arseg ou Hôpital Expo), de renouer le contact avec l'IHF par le biais de journées régionales.**

*Le Président*

Philippe LABROUSSE

*Le Secrétaire Adjoint*

Fabrice GANTELET



# Compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 avril 2011



## Fiche de présence : 6

*Armelle Petit, Bernard Ader, Guy Guérin, Philippe Labrousse, Jean-Noël Niort et Fabrice Gantelet.*

*Excusés : Patrice Legeay, Vincent Di Marino et Bernard Robichon*

### Bulletin de liaison :

- Son nom est « Échanges », présenté ce jour par Jean-Noël, le logo H360 en couverture est à agrandir, la première diffusion est prévue fin mai avec une mise sous presse courant mai, il est prévu de sortir deux numéros par an.
- Possibilité d'intégrer une douzaine de pages de publicité : contacter les fournisseurs.
- Différentes rubriques le composent : l'édito du président, un portrait métier sur 2 pages, un focus (sur un équipement ou matériel particulier), un dossier technique (8 pages), la vie associative (derniers comptes-rendus des diverses réunions, le partenariat accord-cadre ANFH-CNPP, les 30 ans, le contrat protection juridique...), l'actualité des Régions, H360 en action (courrier au ministère, DGOS...), les infos légales, l'agenda.

### Accord cadre ANFH Nord-Pas-de-Calais/ H360 :

- Décalé dans le temps, la présentation de la synthèse au Conseil d'Administration, initialement prévue en février, aura lieu le 14/04/11 avec une éventuelle signature le 15/04.

### Régions :

- Une journée est programmée à Toulouse le 19 avril sur la gestion de l'air.
- À Nancy le 12 mai, avec GIRPI sur les réseaux EC EF Sanitaires.
- Une intervention est prévue à l'AG retraçant l'ensemble des journées techniques depuis un an, Armelle a préparé un powerpoint.

- Philippe nous présente une proposition de partenariat de la société TEK Up pour de la formation sur les gaz médicaux.

### Point sur les textes :

- La dernière réunion d'UT3FP a eu lieu le 23/03/11 avec comme sujet principal le décret coquille 2010, une application à la lettre est prévue à partir du 01/06/11.
- Les futurs TSH sont les grands perdants (perte de 80 000 € sur une carrière), un courrier est (doit-être) envoyé au Ministère, à la DGAFP, aux députés puis aux sénateurs.

### Adhérents :

- 320 adhérents pour l'année 2010, actuellement 280 environ y compris les renouvellements par RIB, un courrier d'information est en cours concernant le prélèvement, une relance sous un mois est prévue pour les nouvelles adhésions

### 30 ans :

- Que fait-on ? Cadeau ? Pour qui ? Autres...
- Il est convenu qu'un cadeau sera distribué aux adhérents 2011 ainsi qu'une animation.
- Fête le mercredi soir, une bouteille est prévue avec étiquette anniversaire.

### Rencontres avec les autres associations :

- ACSES a recontacté Bernard Robichon pour une intervention à Hopitech, proposition d'un atelier avec réflexion d'intégration dans quelques années (Amiens 2012).

- AFIB : sentiment de flottement et de flou de la part d'adhérents.
- ARATH : des liens sont à poursuivre.

### Hopitech :

- Convention entre les 4 associations signée.
- Bordeaux : programme technique en cours de finalisation, 60% de stands sont réservés et 22 inscrits.
- Montage dossier de presse : Guy G., maquette à présenter à la prochaine réunion.
- Amiens 2012 : équipe locale constituée (20 personnes), composition des commissions en cours, Gilles Bordet et Pascal Driencourt sont les pilotes.
- 2013 : région PACA, normalement ce sera Nice.
- 2014 : Pays de Loire : choix du site à venir.
- Il reste 3 régions à faire : l'Est, Rhône-Alpes et le Centre (Orléans ou Tours mais son palais des congrès n'est pas adapté).

*Le Président*

Philippe LABROUSSE

*Le Secrétaire Adjoint*

Fabrice GANTELET



## Prochaine réunion

La dernière réunion du Bureau a eu lieu à Paris, le 8 juin 2011 à 9h.  
La réunion suivante est programmée le 8 septembre 2011.

# L'ouverture aux associations hospitalières : des exemples concrets

*Notre pratique métier devient chaque jour de plus en plus transversale. Au final, nous exerçons tous un métier qui nous lie les uns aux autres et nous rend interdépendants. C'est pourquoi, il nous semble essentiel de multiplier les échanges avec les autres associations hospitalières. Journées techniques ou de formation, communes, réunions inter-associatives... Autant de temps indispensables pour créer un partenariat durable et une dynamique prompte à faire évoluer nos métiers.*

## L'Aniorh rejoint Hopitech

À l'issue de Hopitech Deauville 2010, une convention entre l'Aniorh et Hopitech a été signée : l'association a officiellement rejoint les rangs des journées de formation Hopitech. L'Aniorh, qui réunit une grande majorité d'organismes intégrés à l'hôpital, touche d'une manière transversale les thèmes abordés à Hopitech. Elle avait ainsi une place toute trouvée au sein des journées Hopitech !

Emmanuel Noubissie, président de l'Aniorh, déclare à propos de l'intégration de son association à Hopitech : « *Nous exerçons un métier transversal (voir encadré) par excellence, et Hopitech nous a semblé le lieu idéal pour exercer cette transversalité. Intégrer Hopitech représente une opportunité de fédération, qui est aujourd'hui indispensable. C'est aussi bénéficier d'un événement désormais incontournable et reconnu dans la profession. Ensemble, nous sommes plus forts.* »

Le bureau de H360 se réjouit de ce nouveau partenariat, qui œuvre pour une meilleure représentativité de l'ensemble des métiers hospitaliers, et souhaite la bienvenue à l'Aniorh !

## Partageons nos compétences

Dans la continuité de la politique d'ouverture chère à l'association et afin de multiplier les échanges et les expériences, un courrier a été envoyé à l'IHF (Ingénieurs Hospitaliers de France) en mars dernier afin de renouer des contacts et d'échanger sur les sujets de l'ingénierie hospitalière. Nous vous tiendrons informés de la suite du dossier. Il en a été de même pour l'AFIB. Par ailleurs, nous sommes en relation étroite avec l'ACSES (Association des Chargés de la Sécurité des Etablissements de Soins), qui regroupe quelque 450 adhérents et dont la mission est de développer la fonction « sécurité » dans les établissements hospitaliers, publics ou privés. Elle œuvre pour

améliorer les pratiques en matière de maîtrise des risques et de qualité de vie au travail. De ce fait, elle entre pleinement dans les problématiques rencontrées par les ingénieurs et techniciens hospitaliers au quotidien.



Pour plus d'infos :  
[www.aniorh.free.fr](http://www.aniorh.free.fr)

Contact :

Emmanuel Noubissie,  
président de l'Aniorh  
[enoubissie@ch-lagny77.fr](mailto:enoubissie@ch-lagny77.fr)



### Un réseau d'organismes

L'ANIORH (Association Nationale de l'Ingénierie en ORganisation Hospitalière) regroupe, depuis 1980, des organisateurs, des ingénieurs et des techniciens exerçant en établissements publics hospitaliers (qualiticiens, biologistes, techniciens de laboratoire, cadres soignants, ...).

Elle a un double objectif :

- développer un réseau d'organismes pour permettre l'échange d'expériences et de connaissances entre ses membres.
- agir pour le développement de la fonction organisation dans l'hôpital par la tenue de congrès annuels, journées de formation ou journées à thèmes



# H 360

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CADRES ET EXPERTS  
TECHNIQUES HOSPITALIERS

Villeneuve sur Lot, le 31 mars 2011

Philippe LABROUSSE  
Président de H360  
Centre Hospitalier St CYR  
2, Bd Saint CYR de COQUARD  
BP 319  
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur Jacques ROOS  
Président de l'IHF  
CHRU de STRASBOURG  
1, place de l'hôpital  
BP 426  
67091 STRASBOURG Cedex

*Courrier adressé  
au président de  
l'association des  
Ingénieurs  
Hospitaliers de  
France*

Monsieur le Président,

Elu comme Président, en octobre 2010, de l'association H360 (Association Nationale des Cadres et Experts Techniques Hospitaliers), je viens à votre rencontre afin de pouvoir échanger avec vous sur d'éventuelles collaborations futures entre l'IHF et H360 dans le cadre de travaux que nous pourrions mener en commun dans le domaine de l'Ingénierie Hospitalière.

L'Ingénierie Hospitalière a besoin de l'ensemble de ses composantes pour faire face aux réformes actuelles et à venir. Si cette proposition vous est gré, je suis à votre disposition pour une première entrevue qui pourrait avoir lieu sur PARIS.

De plus, si vous le souhaitez, nous pourrions faire la promotion de nos journées d'études respectives sur nos différents supports de communication et dans un premier temps, sur nos sites internet.

Enfin, je serais honoré que vous puissiez venir assister, à nos journées HOPITECH 2011 qui se dérouleront du 12 au 14 Octobre 2011 au Palais des Congrès de BORDEAUX. Vous trouverez ci-joint le pré-programme à toute fin utile.

Espérant obtenir une suite favorable à mes demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Ph. LABROUSSE

Président de H360

H 360 - c/o Fédération Hospitalière de France  
1 bis, rue Cabanis - 75014 PARIS

Numéro de SIREN : 402.160.378  
Numéro de SIRET : 402.160.378.00020, code APE : 8559 A  
Numéro d'organisme de formation agréé : 11.91.05753.91  
Numéro d'inscription à la Bibliothèque Nationale : ISSN 0993.0213

h360.pdt@hotmail.fr - www.h360.asso.fr

# 1981 - 2011

## H360 fête son trentième anniversaire



Afin que le plus grand nombre de personnes soient associées à l'événement, H360 a fait le choix de fêter ses 30 ans lors des journées Hopitech Bordeaux, le mercredi 12 octobre, pendant le repas qui suit traditionnellement l'Assemblée générale.

Pour rappel, voici l'historique des présidents (et pour certains fondateurs) de l'association depuis sa création :

- 1981-1985 : Jean-Pierre Coll (CH de Vernon)
- 1985-1986 : Gérard Blazy (CHR de Bordeaux)
- 1986-1989 : Serge Ollichon (CH de Saint-Nazaire)
- 1989-1992 : Jean-Paul Arrenous (CHR de Bordeaux)
- 1992-1994 : Didier Girard (CHU d'Angers),
- 1994-2000 : Claude Kerbrat (CHU de Rennes)
- 2000-2010 : Eric Martin (CHU de Nice)
- Depuis 2010 : Philippe Labrousse (CH de Villeneuve sur lot)



**H 360**

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CADRES ET EXPERTS  
TECHNIQUES HOSPITALIERS



### Pour la petite histoire...

Réunis par le désir de favoriser le rapprochement de la profession de technicien hospitalier, Jean-Pierre Coll et quelques techniciens créent, en 1981, l'ANATH (Association Nationale des Adjoints Techniques des établissements Hospitaliers publics de France).

En 1995, toujours dans cette volonté de rassembler et de fédérer, étaient fondées les journées de formation Hopitech, une structure de formation commune pour tous les acteurs du monde technique hospitalier, dont le succès ne s'est pas démenti depuis lors.

Au cours de son assemblée générale du 15 septembre 2004, elle se donnait les moyens d'accueillir officiellement les ingénieurs et les agents-chefs, couvrant ainsi les catégories A et B techniques tant dans les secteurs public que privé, civil que militaire. Elle devient ainsi l'Association NAtionale des cadres Techniques Hospitaliers.

Pour marquer son évolution et son désir d'ouverture, elle devient, en 2009, H360, l'association nationale des cadres et experts techniques hospitaliers.

# La protection juridique : un rempart essentiel en cas de litiges

Parce que votre métier peut vous exposer aux oppositions et aux conflits et pour que vous ne soyez pas seul à les affronter, H360 propose à ses adhérents l'appui d'un conseiller juridique ou l'assistance d'un avocat, dans le cadre d'une défense pénale ou administrative. Chaque adhérent H360, à jour de sa cotisation, et confronté à un litige dans sa vie professionnelle peut prétendre en bénéficier.

## Les garanties du contrat de protection juridique

Grâce à ce contrat de protection juridique, un adhérent qui rencontre un litige peut être aidé, tout d'abord en recevant des **informations sur le litige** en question. Si le litige est garanti, deux types d'aide sont alors apportés : dans un **cadre amiable** et dans un **cadre judiciaire** si aucune solution transactionnelle n'a été trouvée.

Enfin, dans l'hypothèse d'un recours à la justice, le contrat garantit une prise en charge de **l'ensemble des frais de justice**, d'expertise et honoraires d'avocat, ainsi que les frais d'exécution des décisions de justice, en particulier les frais d'huissier de justice.

## Les litiges couverts

Le contrat souscrit par H360 comprend les litiges liés à la défense pénale et les litiges qui sont de l'ordre du recours. Dans le cadre de la défense pénale, le contrat fonctionne lorsque l'adhérent est poursuivi dans le cadre de l'exercice de ses activités hospitalières, en qualité d'auteur, de co-auteur ou de complice d'une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, méconnaissance ou inob-

servation des lois et règlements, d'un manque de précaution ou d'une absence de faute. Il est également actif en cas de **procédure disciplinaire** et de **harcèlement moral au travail**.

Concernant les recours, la protection juridique peut être activée dans des litiges ayant trait aux **violences volontaires**, la **diffamation** (dénonciation calomnieuse ou d'injures publiques) ou encore au **droit au travail** (litiges du travail qui opposent adhérent et employeur, sans rapport avec ses activités politiques ou syndicales, relatifs à une mesure, une décision ou un événement le concernant exclusivement à titre individuel).



**Vous pouvez retrouver l'intégralité du contrat de protection juridique souscrit par H360 pour l'ensemble de ses adhérents sur : [www.h360.asso.fr](http://www.h360.asso.fr), rubrique : Protection juridique.**



### Comment bénéficier de la protection juridique ?

Lorsque vous adhérez à H360, il vous suffit de le noter sur votre bulletin d'inscription. Pour 5 euros de plus par an, vous bénéficierez de la protection juridique dans le cadre du contrat souscrit par H360 pour ses adhérents.

### Comment déclencher la procédure de protection juridique ?

Si vous estimez avoir besoin de la protection juridique, contactez le président de l'association, Philippe Labrousse, qui recueillera les premières informations sur votre cas et fera, le cas échéant, l'interface entre vous et l'assurance.

Tél : 06 62 52 36 17 / 06 27 58 01 44  
E-mail : [philippe.labrousse@ch-stcy.fr](mailto:philippe.labrousse@ch-stcy.fr)

## Le nouveau bureau de H360

Dans le cadre de la dernière Assemblée générale qui s'est déroulée lors des dernières journées Hopitech Deauville 2010, le nouveau bureau national de H360 a été nommé.

Retrouvez l'ensemble des coordonnées des membres du bureau national en page 36.



## Site Internet H360 : un module de gestion des adhérents

Un nouveau module pour gérer les adhérents de l'association vient d'être mis en ligne. Cet outil s'est avéré indispensable à plusieurs titres : établir une base de données fiable et interactive qui va permettre de fiabiliser les envois de mails (newsletters, statistiques, diverses informations...) et constituer un annuaire d'experts dans des domaines précis (exemples : réglementation thermique, vidéosurveillance, tri des déchets...) destiné à favoriser les échanges entre professionnels. Le nouveau module permet à l'adhérent de modifier en ligne et en temps réel ses coordonnées et l'ensemble des informations liées à son profil, mais aussi de faire le suivi des paiements de ses cotisations. Un identifiant et un mot de passe personnels seront transmis aux adhérents. Cette rubrique est accessible dans l'espace Vie associative, rubrique « Modifier votre profil ».



## Appel à candidature

**La vie associative vous intéresse ? Vous avez envie de vous investir d'une façon ou d'une autre ?** Devenez délégué de région ou intégrez le bureau de H360. Le prochain renouvellement du bureau aura lieu lors de l'**Assemblée générale de l'association, le mercredi 12 octobre**, lors des journées Hopitech Bordeaux. Il s'agira d'élire trois membres du bureau sortants pour l'année 2011.

Si vous n'êtes pas présent à l'AG, n'hésitez pas à utiliser votre délégation de pouvoir. Il vous suffit de la télécharger sur le site de l'association, de la remplir et de la transmettre à un collègue qui participera à l'AG.



- Pôle de santé d'Arcachon
  - les intervenants
  - les grandes étapes
- La dimension écologique de la conception

## Le nouveau pôle de santé d'Arcachon

Le Centre Hospitalier d'Arcachon (287 lits) et la Clinique privée d'Arcachon (58 lits) membre du Groupe Bordeaux Nord, se sont engagés depuis 2006, dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire, dans une démarche de rapprochement, visant à la construction d'un bâtiment partagé sur le site de la Teste-de-Buch, à 55 km de Bordeaux sur un espace de 12 hectares.  
Retour sur la genèse du projet et ses enjeux.

# Pôle de Santé d'Arcachon : une offre de soins complète

*La construction du Pôle de Santé d'Arcachon, implanté à la limite communale entre La-Teste-de-Buch et Gujan-Mestras, à 55 km de Bordeaux sur un espace de 12 hectares, résulte de la décision du regroupement du Centre hospitalier d'Arcachon et de la clinique d'Arcachon sur un même site conformément aux dispositions du Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire du 31 mars 2006 et de la conclusion d'un protocole d'accord entre les deux établissements, signé le 15 février 2007.*

## Le contexte de coopération

Les deux établissements ont créé un Groupement de Coopération Sanitaire dénommé Pôle de Santé d'Arcachon dont la vocation première est d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. En novembre 2008, le projet a été qualifié de Projet d'Intérêt Général (PIG), cette qualification renforce l'importance du projet en termes de service nécessaire à la population et le caractère prioritaire de sa réalisation. Le concours en « conception-réalisation » a permis de sélectionner le groupement de construction EIFFAGE apte à réaliser ce projet et d'en définir le coût, avec un calendrier de réalisation plus court que sur un mode d'attribution classique. Le Groupement de Coopération Sanitaire a retenu, par ailleurs, le cabinet ICADE G3A en qualité d'assistant au maître d'ouvrage.

## L'ATP : une étape fondamentale

ICADE G3A est chargé notamment d'établir, en relation avec les utilisateurs, le

Programme Technique Détaillé du Pôle de Santé (PTD). De nombreuses réunions entre professionnels de santé du centre hospitalier d'Arcachon et de la clinique d'Arcachon ont permis de mettre au point le Programme Technique Détaillé ainsi que l'Avant Projet Définitif (APD) en adéquation avec un projet médical commun. Le Programme Technique Détaillé finalisé en juillet 2008 a été l'une des pièces constitutives de la consultation du projet de construction en conception-exécution pour lequel, préalablement, quatre groupements de construction avaient été sélectionnés.

## Fonctionnement de l'espace partagé

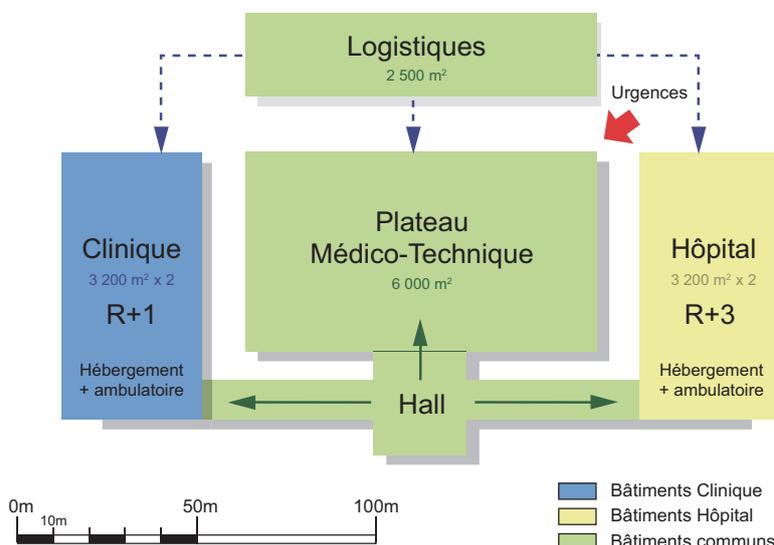
Le principe fondateur du futur Pôle de santé est celui d'une mise en commun d'une partie locaux, avec une organisation en trois piliers résumée dans le schéma ci-après : un bâtiment spécifique à l'hôpital un bâtiment spécifique à la clinique et plusieurs bâtiments communs aux deux établissements, regroupant l'ensemble des activités partagées.



### Chiffres-clés

- Ensemble futurs bâtiments : 30 000 m<sup>2</sup>, soit 27 617 m<sup>2</sup> hors activités spécifiques > 19 466 m<sup>2</sup> pour l'hôpital > 8 151 m<sup>2</sup> pour la clinique
- Capacité de 290 lits et places
- Investissement de 96,5 M€
- 700 emplois + 100 en prévision

### Principe d'Organisation



## Une architecture pensée pour le bien-être de tous

D'une capacité de 290 lits, le bâtiment principal du Pôle de Santé se compose de quatre niveaux. Les architectes ont privilégié plusieurs éléments : la lisibilité des circuits de desserte, des accès, des entités et des fonctions ; la séparation des entités hospitalières (clinique et hôpital) ; des flux et une marche en avant contrôlée qui respecte la confidentialité ; des plateaux évolutifs et modulaires ; ouverture généreuse des espaces de travail à la lumière et à la nature, un espace d'accueil chaleureux ; et, enfin avec des jardins de proximité ouverts aux patients.



### Le premier niveau

Le rez-de-chaussée bas, c'est-à-dire le premier niveau, permet l'accueil principal des consultants et visiteurs. L'accueil commun regroupe le standard, le PC de sécurité et la cafétéria-boutique. De part et d'autre du hall se répartissent les activités du centre hospitalier et de la clinique, en particulier : les services d'admissions et de consultations, le département d'information médicale et les archives.

La partie ouest du pôle est consacrée à la partie logistique médicale et à la logistique technique. Elle donne sur une cour logistique accueillant les flux entrants et sortants : logistique médicale (dont pharmacies), logistique technique (lingerie partagée, stockages des déchets différenciés selon les normes en vigueur, les services techniques, biomédicaux et informatique...), locaux dédiés aux personnels (restaurant du personnel, vestiaires centralisés, salles de réunion...).

### Le deuxième niveau

Le rez-de-chaussée haut, c'est-à-dire le deuxième niveau du bâtiment principal, est dédié au plateau technique médical commun aux deux entités : service des urgences et du SMUR avec un accès extérieur par une rampe dédiée ; la zone d'hospitalisation de très courte durée, le service médico-psychiatrique, le service de pédiatrie, le service d'imagerie médicale, le service de surveillance continue ; le bloc opératoire composé de 9 salles d'opération

en contiguïté du bloc obstétrical facilitant la prise en charge en urgence des parturientes en cas de césariennes ; le service de gynécologie et obstétrique.

Les laboratoires du centre hospitalier sont composés de 5 modules (hématologie, biochimie, bactériologie, immunologie et immuno-hématologie).

## Caractéristiques de l'opération



Superficie du terrain : 12 ha

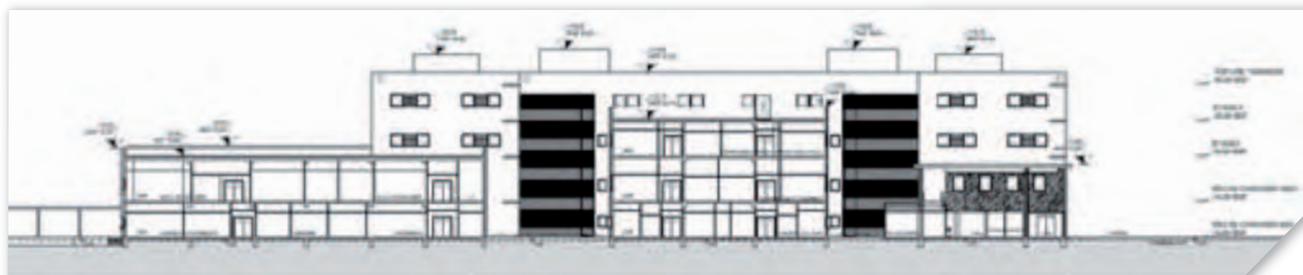
Surface construite : 29 559 m<sup>2</sup> SDO

Montant de l'opération : 88,4 M€ dans le cadre d'HÔPITAL 2012

Montant du marché de conception-exécution : 65 M€ HT

Durée de l'opération : 33 mois, dont 22 mois de travaux

Date prévisionnelle de livraison : 1<sup>er</sup> semestre 2012





## Les intervenants

- **Maîtrise d'ouvrage**  
Groupement de Coopération Sanitaire
- **Assistant maîtrise d'ouvrage**  
Icade Promotion  
Groupement conception-exécution
- **Mandataire**  
Eiffage Construction  
Nord Aquitaine
- **Architectes**  
Groupe-6  
Atelier des Architectes Mazières
- **Bureau d'études techniques**  
Losis Sud-Ouest  
Entreprise générale  
Eiffage Construction  
Nord Aquitaine
- **Entreprise génie électrique**  
Forclum
- **Entreprise génie climatique**  
Hervé Thermique
- **Bureaux de contrôle**  
Apave  
Veritas
- **Volet insertion**  
Crepil Gironde

### Le troisième niveau

Au premier étage, qui constitue le troisième niveau, les services d'hébergement de la clinique correspondent au service de chirurgie, à l'activité d'oncologie et de soins de suite et de réadaptation. Ce niveau intègre également la consultation mémoire, la consultation d'évaluation gériatrique et l'équipe mobile de soins palliatifs.

### Le quatrième niveau

Le deuxième étage, correspondant au quatrième niveau, abrite uniquement des activités du centre hospitalier avec les unités de chirurgie orthopédique et traumatologique et de chirurgie générale, digestive, endocrinienne et

urologique ainsi que le service de cardiologie et celui de neurologie, associant les consultations et explorations fonctionnelles respectives.

Au total, le nouveau Pôle de Santé d'Arcachon va être un acteur économique majeur du secteur dans la première phase du projet puisqu'il emploiera jusqu'à 240 personnes, sans compter les partenariats avec les fournisseurs. Dans la seconde phase, c'est-à-dire l'ouverture du Pôle de Santé, ce sont 700 emplois qui seront conjugués sur un même lieu pour le bénéfice des patients.

## Les grandes étapes



**Novembre 2012** : Réception du Pôle de Santé d'Arcachon.

**Octobre 2010** : Démarrage des travaux.

**Juin 2010** : Approbation du permis de construire par la mairie de La Teste-de-Buch.

**Décembre 2009** : Dépôt du permis de construire.

**Août 2009** : Signature du marché entre le GCS et le groupement EIFFAGE Construction pour une construction en conception exécution.

**Janvier 2009** : Remise des réponses à l'appel d'offres lancé par le GCS par quatre groupements de construction.

**Novembre 2008** : Le projet du Pôle de Santé d'Arcachon est qualifié de projet d'intérêt général par arrêté préfectoral.

**Février 2007** : Signature d'un protocole d'accord entre le centre hospitalier et la clinique d'Arcachon ouvrant la voie à la construction du Pôle de Santé d'Arcachon.



# La dimension écologique de la conception du Pôle de santé d'Arcachon

*Afin de préserver la richesse naturelle du bassin d'Arcachon, l'intégration du Pôle de Santé à son environnement a été jugée fondamentale.*

*Dans ce but, les choix techniques architecturaux et environnementaux ont permis de disposer du meilleur parti écologique et esthétique. Ainsi, le nouveau pôle de santé sera-t-il construit en intégrant des cibles de performances environnementales selon la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et se veut un modèle en matière de développement durable.*



## Une conception éco-responsable

Une grande attention a été portée à l'environnement d'implantation. La préservation de l'environnement remarquable du site, en particulier par la protection de la zone boisée située sur la commune de Gujan-Mestras, a été jugée prioritaire.

Globalement, le projet s'intègre dans le site selon un positionnement nord-sud, avec une façade d'accès principal côté est et une organisation spatiale permettant de conjuguer la meilleure prise en charge des patients et des

conditions de travail optimales pour les personnels de santé. L'orientation du bâtiment favorise également les économies d'énergie. De même, la réalisation de patios permet un éclairage naturel et un meilleur confort pour les patients et des conditions de travail adaptées pour le personnel. Lumières, transparence, couleurs et matières ont été travaillées pour une harmonisation dans le cadre naturel.

L'utilisation d'énergie renouvelable sera privilégiée, en particulier le bois permettant de couvrir 80 % des besoins en chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire en hiver. Outre le bâtiment principal de soins et d'hébergements, le Pôle de Santé comprendra une unité énergétique, assurant le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire, géographiquement indépendante. Une isolation du bâtiment au-delà de ce que prévoit la réglementation en vigueur permettra d'optimiser les coûts de chauffage et de climatisation.

Des secteurs d'activités médicales et médico-techniques les plus consommateurs en énergie entre le centre hospitalier et la Clinique seront mutualisés : le bloc opératoire, la salle de soins post-interventionnelle, la stérilisation, l'imagerie médicale, l'unité centrale de restauration...

## Un emplacement stratégique pour limiter les trajets voiture

Concernant la partie transports, la création du site permettra également de réduire le volume des déplacements tant des patients que des salariés.

Actuellement, les deux établissements sont éloignés à la fois de leurs patients et de leurs salariés. En s'implantant à la limite entre La Teste-de-Buch et Gujan-Mestras, une très forte réduction des kilomètres parcourus pourra être constatée. Mais en offrant à 7 000 nouveaux patients une offre de proximité, remplaçant une offre bordelaise pour la plupart, ce sont autant de transports vers la Communauté urbaine de Bordeaux qui n'auront plus lieu.

Au total, on peut estimer à plus de 600 000 km la distance routière économisée annuellement (7 000 patients économisant 50 km par séjour et 500 salariés en économisant 500 km par an). Enfin, l'implantation retenue est compatible avec le développement des transports en commun géré par la communauté d'agglomération du Bassin-Sud (COBAS).



## Surveillance des légionelles dans les ERP Un guide pour suivre l'obligation de résultat imposée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010

La circulaire du 21 décembre 2010 relative aux missions des Agences régionales de santé (ARS) fournit, au travers d'un guide destiné aux gestionnaires des établissements recevant du public, les moyens d'atteindre l'obligation de résultat imposée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 (arrêté qui impose les règles de surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire), des recommandations concernant l'application de ces nouvelles dispositions réglementaires et apporte des éléments pour la prévention du risque de prolifération des légionelles dans les réseaux d'eau collectifs.

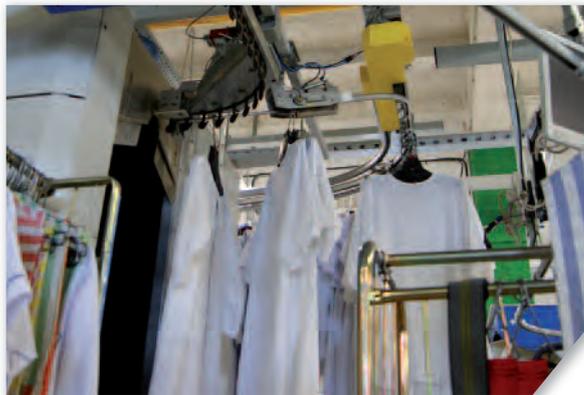


Vous pouvez  
télécharger le guide à cette adresse :  
[www.h360.asso.fr](http://www.h360.asso.fr) / rubrique actualité



## Arrêté concernant les blanchisseries

L'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2340 (blanchisserie, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345) est paru au Journal officiel du 18 février 2011.



## Climatisation

Le décret 2010-349 du 31 mars 2010 (paru au Journal officiel du 2 avril) se rapporte à l'inspection des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles. Il est complété par deux arrêtés datés du 16 et parus le 27 avril 2010 portant respectivement sur la compétence des inspecteurs et sur la méthodologie et les modalités techniques de l'inspection.



## A noter : habilitation électrique 2011

Paru au Journal officiel (JORF n° 0222) le 24 septembre 2010, le décret n°2010-1118 fixe le cadre des prémices de la nouvelle mouture de l'habilitation électrique applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2011. À ce jour, pas de parution officielle concernant la ou les modification(s) du précédent texte.

Dans l'instant et jusqu'à cette nouvelle date, réglementairement, le décret du 14 novembre 1988 reste le seul et unique texte applicable. De plus, les délais pour sa mise en application ne sont pas communiqués, et l'UTE éditera un nouvel UTE C 18-510 à la fin du premier semestre 2011.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune possibilité pour n'importe quel organisme de formation de proposer, voire commercialiser, des prestations dites « nouvelles habilitations électriques » (BS, BE, HE, et autres). Les travaux d'élaboration des nouveaux textes sont toujours à l'état de projet, et de telles manœuvres commerciales engageant la responsabilité du chef d'établissement et/ou de son délégué en cas d'accident.



Pour plus d'infos :  
[www.h360.asso.fr](http://www.h360.asso.fr) /  
rubrique publication

# RENNES / CONFÉRENCE

## Réseaux d'Eau Chaude et Froide Sanitaires, Biofilms et Matériaux



À Rennes, le 22 mars dernier était organisée par GIRPI (spécialiste des réseaux techniques en matériaux de synthèse) en association avec H360, une conférence sur l'eau Chaude et Froide Sanitaire. En introduction, Bernard Robichon, chargé des journées d'étude à H360, a présenté l'association et ses missions, ainsi que les journées techniques Hopitech devant un public de 120 personnes (30 % d'hospitaliers, 30 % de BET et 30% d'entreprises).

### Conférence et table ronde

Lors de cette conférence, Fabien Squinazi, directeur du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, a notamment fait une brillante intervention sur la microbiologie et les risques sanitaires de l'eau des réseaux intérieurs, en présentant quelques études scientifiques récentes et les nouveaux outils de surveillance.

La table ronde qui suivait portait sur la démarche HQE®, référentiels et fiches de données environnementales et sanitaires, la réglementation (arrêté 2010 légionelles en ERP et guides Direction Générale de la Santé) et les Guides techniques du CSTB sur les installations d'Eau Chaude et Froide sanitaires.

### Une réussite

La journée fut une réussite tant sur le plan du nombre de participants, que sur la qualité des interventions. À l'avenir, H360 souhaite multiplier ce genre d'événements en s'associant à des partenaires techniques de la santé afin de développer un réseau de proximité entre les cadres techniques des établissements, et diffuser des informations au cœur de l'actualité hospitalière qui impacte quotidiennement notre pratique métier.

Au-delà, il s'agit par l'intermédiaire de ces journées techniques, de jouer notre rôle d'animateur régions et de créer de véritables dynamiques locales.



D'autres dates sont prévues en France pour cette conférence, rendez-vous à la rubrique agenda ou contactez votre délégué de région.



# ORGANISATION

## Les journées techniques H360



**Organisées régulièrement par les délégués de région, les journées techniques régionales H360 poursuivent trois objectifs : faire connaître l'association, la faire vivre sur le plan régional et interrégional et, enfin, s'informer, se former et échanger sur l'évolution de nos métiers.**

### Déroulement

Les thèmes abordés lors de ces journées techniques sont très divers. Il s'agit soit de développer un ou plusieurs thèmes pédagogiques en ateliers dans les différentes spécialités (génie technique, génie civil, génie biomédical, logistique...), en faisant participer des intervenants extérieurs (directeurs, ingénieurs, techniciens supérieurs, bureaux d'étude, architectes...) ou autour d'une exposition composée de sociétés partenaires. Soit de développer un ou plusieurs thèmes avec la participation d'industriels par des interventions techniques ou bien par des visites d'usines

La journée se termine par une réunion associative H360. L'association met à disposition des délégués de région des « kits » et une méthode pour organiser facilement une journée technique. Par ailleurs, H360 est un organisme de formation et par conséquent les journées peuvent être prises en charge (autorisation d'absence, frais...) par le Centre hospitalier ou par l'ANFH dont dépend le stagiaire. Les frais pédagogiques et les repas, pour les hospitaliers, sont pris en charge par l'organisation dans l'hypothèse où cette journée est accompagnée d'une exposition.

### Exemple d'une journée technique : H360 et CAP INGELEC à Saumur

L'impact du développement durable dans les missions des services techniques (gestion de l'eau et des énergies, aspects environnementaux, les achats, panneaux solaires...) : tel était le thème central de la journée technique organisée à Saumur, le 5 février 2010, par H360 en partenariat avec CAP INGELEC (missions d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre dans des domaines électricité, automatismes et génie climatique).

### Programme de la journée technique

**9h - 9h30 :** Accueil des participants

**9h30 - 12h :** Présentation technique relative à l'impact du développement durable sur les missions des services techniques co-animée par le BET CAP INGELEC :

- Démarche HQE :
  - Rappel des enjeux de la démarche
  - Rôle du maître d'ouvrage dans le déroulement de cette démarche

- Référentiel, qu'est-ce qu'apporte une certification ?
- Rôle des intervenants (MOE, assistants...)
- Performance énergétique des bâtiments
  - Les labels
  - Consommation conventionnelle, prévisions de consommations
  - À quoi sert une simulation thermique dynamique (STD) ?
- Photovoltaïque
  - Rappel de généralités
  - L'arrêté du 12/01/2010 : notion d'intégration au bâti
  - Montage juridique d'un projet.

**12h :** Déjeuner

**13h30 :** Présentation de l'association H360 (nouveau nom, nouveau logo, nouveau site)

**14h - 16h :** Visite des installations (groupes électrogènes, nouvelle boucle HT, sécurisation de la production froid, transports logistiques automatisés...) du CH de Saumur.



**Christophe Noyer, technicien hospitalier, participant de la journée technique de Saumur**

*« J'ai apprécié cette journée parce que la problématique évoquée est commune dans mon établissement sur la mise à niveau des infrastructures. L'impact du développement durable est incontournable dans nos missions aux services techniques.*

*Enfin, j'ai pu rencontrer et échanger avec des collègues locaux, et c'est très important dans ma pratique du métier. »*





# À VENIR

## Novembre 2011, journée technique à Nantes

*Afin de mettre en œuvre concrètement la politique d'ouverture menée par l'association, en novembre 2011, H360 en partenariat avec l'IHF (Ingénieurs Hospitaliers de France), organise une journée technique à Nantes sur le thème du développement durable et la complexité des contraintes techniques, ouvert à toutes et tous.*

### Programme de la journée nantaise :

9h-9h30 : Accueil des participants

9h30-11h30 : Présentation technique du calcul du bilan carbone par un expert du CNPP

11h30-12h : Présentation des produits DELABIE

12h-12h30 : Présentation des produits TARKETT

12h30-14h30 : Pause déjeuner

14h30-16h : Contraintes techniques : compétences, organisation et disponibilité des installations complexes, avec la participation de SIEMENS

16h : Présentation des associations organisatrices H360 et IHF.



### INSCRIPTION

Pour toute inscription ou renseignement sur cette journée, contactez Jean-Noël Niort, [jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr](mailto:jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr) ou au 02 41 80 77 47.

La date exacte de la journée vous sera communiquée ultérieurement.



### Vous souhaitez vous engager à H360 ?

Devenez délégué de région...

Contactez Bernard Ader, chargé des régions H360, CHU Purpan, Toulouse, 05 61 77 97 00 - e-mail : [ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)

### Vous souhaitez organiser une journée technique ?

Contactez votre délégué de région (voir coordonnées en page 37 de la revue) ou Bernard Ader aux coordonnées indiquées ci-dessus.

# Les véhicules autoguidés en milieu hospitalier : en avant les tortues !

*Les chariots automatiques (AGV pour Automated Guided Vehicle) ou véhicules autoguidés, donc sans conducteurs, se multiplient dans la logistique, et en particulier dans le secteur hospitalier (pharmacie, repas, linge, déchets, archives...). Capable d'effectuer des transports ou des livraisons de charges lourdes planifiés ou à la demande, l'AGV peut devenir un allié précieux dans la stratégie logistique des établissements et dans l'organisation générale. Néanmoins, pour optimiser et rentabiliser son utilisation, la phase d'étude (détermination de la technologie, infrastructure disponible, réorganisation des services, maintenance et entretien...) doit être bien menée.*



Autonomes et fonctionnant sur batterie, les véhicules autoguidés assurent le transport des chariots selon des chemins virtuels préprogrammés, en différents points de l'hôpital. Un système de supervision des véhicules assure la gestion du trafic et gère les séquences d'approvisionnement et de désapprovisionnement des services. Il permet également de suivre en temps réel les mouvements des « tortues ».

Un système de sécurité sophistiqué (technologies de trajectoire virtuelle, mesures topographiques de l'environnement...), capable d'intercepter des objets fixes et en mouvement, prévoit leur arrêt immédiat en cas de « rencontres » inopinées (risques de heurts).

## Navigation laser ou filoguidée ?

À l'heure actuelle, les AGV font principalement appel à deux types de technologie : la navigation laser et la navigation filoguidée. La navigation laser est la plus appréciée. Ce guidage assure une certaine flexibilité sans aucune intervention sur le sol. Dans ce système, les têtes laser guident les véhicules et indiquent constamment leur trajectoire et leur position. Le contrôleur du véhicule gère les données du parcours de l'AGV et transfère ces données au PC de gestion du parcours. La solution standard se compose d'un capteur laser embarqué sur le véhicule et de réflecteurs disposés sur les murs et éléments en hauteur des couloirs des circuits.



Pour plus d'informations,  
contacter Jean-Noël Niort  
[jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr](mailto:jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr)

La navigation filoguidée est moins souple mais durant ces 15 dernières années implantées dans de nombreuses structures. Des fils de guidages, dans lesquels passe une fréquence déterminée reconnue par l'AGV, passent dans le sol. La solution standard se compose d'un générateur de fréquence et de fils de guidage.

## Le rôle des AGV

Dans le secteur hospitalier, les domaines dans lesquels les AGV peuvent intervenir sont multiples. La plupart possèdent une interface automatisée et synchronisée avec les monte-charges, les portes automatiques ou les tunnels de lavage. La distribution automatisée des chariots concerne : les repas, la pharmacie, les matériels, le linge propre et sale, les déchets, y compris les déchets chirurgicaux, les archives...

Sur le plan logistique, les AGV réduisent les coûts d'exploitation, notamment sur le poste des ressources humaines, en permettant une planification optimale des opérations de transport, garantissent la ponctualité des livraisons et un acheminement 24h/24, 7j/7. Par ailleurs, des logiciels de gestion des stocks peuvent être interfacés avec les AGV.

Sur le plan des ressources humaines, ils limitent les risques de blessure et la pénibilité du travail manuel en supprimant l'acheminement manuel des charges lourdes. En outre, ils préservent l'environnement des zones d'évolution (pas de chocs dans les murs ou les portes).



### Monsieur Jacques Delanoë, responsable logistique, CH de 800 lits

*« Dans notre établissement, l'utilisation des tortues a créé de nouveaux métiers et de nouvelles spécialisations, notamment celui d' AHL (Agent Hospitalier Logistique). Elle a également impliqué une réorganisation des services. Sur le plan technique, quatre ascenseurs sont dédiés aux tortues qui en fonction du planning se trouvent en gare d'appro, de désappro ou de livraison.*

*Des campagnes ont lieu matin, après-midi et soir pour gérer en gros le linge propre et sale, la livraison des repas et de la pharmacie. En cas d'oubli, les tortues fonctionnent en mode taxis. Destinée à dégager du temps pour les soignants et aides-soignants auprès des patients, son utilisation implique quand même une bonne gestion des flux et le respect du planning. Comme pour les trains, "pour que le système marche, il faut que tout le monde soit à l'heure", c'est donc un travail d'équipe. »*



### Madame Evelyne Rolland, responsable adjointe blanchisserie, CH de 600 lits

*« Dans mon établissement, les tortues filoguidées sont dédiées aussi bien aux flux pharmacie, restauration que linge. Cela implique une très bonne organisation du service et un travail d'équipe. Les armoires linge propre sont livrées entre 8h et 9h chaque matin dans les gares prévues à cet effet à chaque étage, et les armoires linge sale récupérées entre 15h et 16h au même endroit. Les séquences sont ainsi planifiées. Le transport à l'intérieur de l'établissement est assuré par les AGV, ce qui évite des manipulations lourdes, les allers-retours de transports camions et dégage du temps pour d'autres missions. »*

# Environnement et développement durable : des nouveaux métiers en milieu hospitalier

*Embauché en 2007 après son stage de fin d'étude d'ingénieur, Julien Collet est aujourd'hui responsable Hygiène et Environnement au pôle santé Sarthe-et-Loir, à La Flèche dans la Sarthe ; cet établissement qui rassemble un hôpital, une maternité, une maison de retraite et un foyer d'hébergement pour adultes handicapés, emploie 837 ETP et a une capacité de 753 lits...*

## Environnement et sécurité au cœur de la mission

Depuis la fusion de deux centres hospitaliers des villes de la Flèche et de Sablé-sur-Sarthe et l'installation sur le site de Bailleul, le pôle Sarthe-et-Loir s'est engagé dans une démarche globale en matière de développement durable. Julien est, grâce à son cursus, devenu le référent « environnement » de l'établissement.

### Animation et coordination du projet développement durable

Julien est chargé de superviser la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'établissement. S'appuyant sur des salariés motivés par cette thématique, par le biais d'appel à volontaires, il crée un comité de pilotage. Ce dernier est réparti en quatre groupes de travail : groupe Eau-Énergie (avec trois grands postes : blanchisserie, restauration et imagerie), groupe Déchets (tri sélectif et recyclage), groupe Achat-Alimentation et groupe Projet social.

L'établissement s'est fixé comme objectifs de réaliser 20 % d'économie d'énergie d'ici 2015 et de diminuer de 5 % par an sa consommation de papier. Il s'agit pour le pôle santé d'agir dans trois directions principales en matière de développement durable : préserver l'environnement avec des actions d'économie d'énergie (chauffage, éclairage...) et une politique de tri sélectif et de recyclage ; maîtriser ses achats avec une politique d'achat prioritairement tournée vers les achats éco-responsables (produits éco-labellisés) ou le choix de partenaires (producteurs fruits et légumes locaux) eux-mêmes engagés dans une démarche de développement durable ; et favoriser l'épanouissement social, en se préoccupant des conditions de travail des salariés (plan de formation annuel, lutte contre les discriminations, mise à disposition d'un psychologue...).



### Responsable de la sécurité environnementale

Au-delà de cette mission purement développement durable, un autre volet du métier de Julien, qui est loin d'être déconnecté du premier, est celui de la sécurité environnementale. Il est de sa responsabilité de mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour que l'établissement pollue le moins possible et tende vers une non pollution (stockage de produits chimiques, contrôles des installations classées...). L'eau est au centre de ses préoccupations, puisque l'établissement accueille sur son site sa propre station d'épuration et en assure le fonctionnement (analyses de la qualité des eaux rejetées, prévention des risques...).

Dans le cadre de sa mission, Julien met également en œuvre la politique de gestion de déchets, y compris les déchets d'activités de soins. Il travaille également à la sensibilisation de l'ensemble du personnel hospitalier à la réduction des quantités de déchets à la source. Il rencontre également très souvent tous services de l'établissement car, dit-il, « *ce n'est pas en restant dans mon bureau, que je vais agir sur l'environnement* » !



Julien Collet



Pour en savoir plus :  
[developpementdurable@pole-pssl.fr](mailto:developpementdurable@pole-pssl.fr)

Une veille réglementaire quotidienne lui permet de suivre les obligations légales en matière de sécurité et d'hygiène, et d'être réactif sur la mise en application des nouvelles directives. Enfin, une partie de son poste est d'assurer la partie administrative et les relations avec les différentes administrations, notamment, la police de l'eau et la DREAL pour les installations classées.

Pour reprendre les mots de Julien qui résumant plutôt bien son métier : « *Je ne suis pas là pour faire de l'écologie à tout prix, mais plutôt pour développer l'activité de l'établissement, sans nuire à l'environnement ou au moins minimiser au maximum l'impact sur l'environnement.* »



## Economie d'énergie : le choix de la chaudière au bois

Début 2010, une étude approfondie était menée, en partenariat avec l'Ademe et un bureau d'études, pour installer une chaudière bois pour produire chauffage et eau chaude sanitaire sur le site de Bailleul. L'objectif était de diminuer les rejets de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère, de diminuer des coûts d'exploitation et de fourniture de l'énergie. Le coût global de l'installation a été budgétisé et va être mis en place dans les prochains mois.

Trois paramètres essentiels ont été pris en compte pour mesurer la rentabilité du projet :

- le coût global de l'installation ;
- le coût du combustible et les frais de fonctionnement ;
- l'amortissement, en prenant en compte les subventions allouées pour un tel projet et en comparaison avec le fonctionnement actuel.

Attention cependant à prendre en compte la matière première, le bois en l'occurrence ici, et son transport. En effet, il se peut qu'il n'y ait pas de fournisseur « local » de bois. Dans ce cas, le coût du transport et son impact direct sur l'environnement peut changer la donne en termes de coût global et de bilan carbone ! L'établissement évoqué a fait ce choix de la chaudière bois parce qu'elle a trouvé des producteurs de bois locaux.

## L'intégration du développement durable en milieu hospitalier : plus qu'une priorité, une obligation

Alors même que, dans son article 6, la Charte constitutionnelle de l'environnement, promulguée en 2005, affirme que « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable [et concilier] la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social », les établissements de santé français contribuent à hauteur de **3,5 % à la production nationale de déchets, utilisent 1 000 litres d'eau par jour et par patient et consomment 15 % de l'énergie du secteur tertiaire.**

L'Haute Autorité de Santé, dans sa traduction du développement durable dans le manuel de certification V2010 intègre 6 critères pour la certification :

- engagement dans le développement durable
- qualité de vie au travail
- achats éco-responsables
- gestion de l'énergie
- hygiène des locaux
- gestion des déchets

L'association H360 organise régulièrement des journées techniques sur le thème du développement durable, qui remportent un franc succès ! Preuve s'il en est des besoins en formation et en information des techniciens et ingénieurs hospitaliers sur ce thème.

Pour connaître le programme des journées techniques, rendez-vous sur [www.h360.asso.fr](http://www.h360.asso.fr)



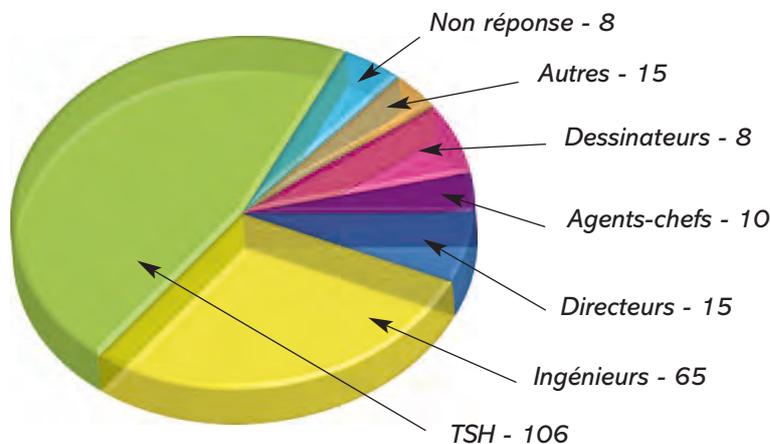


# Bilan Hopitech Deauville 2010, satisfaction générale

*Lors des dernières journées Hopitech, une évaluation a été menée auprès des congressistes et des exposants afin de connaître leur avis et leur degré de satisfaction par rapport à leur participation à Hopitech, et connaître, le cas échéant, les améliorations à apporter. Notons ici que l'inscription en ligne faisait partie d'une des premières demandes des participants. Elle a été mise en place au début de l'année 2011.*

## Les stagiaires

Sur 227 questionnaires dépouillés, 182 se déclarent très satisfaits dans l'ensemble des journées Hopitech Deauville 2010. Concernant la formation (soirées, durée et rythme, salles de formation, conditions matérielles, moyens pédagogiques, respect des horaires, qualité des intervenants et respect des programmes), environ 70 % se disent très satisfaits ou satisfaits. Sur le volet général, sensiblement le même pourcentage se déclare très satisfait ou satisfait de l'accueil, l'hôtellerie, le salon exposants, les repas et les soirées.



## Les exposants

Concernant les exposants, la mission « industriels » s'est chargée de récolter et d'analyser le point de vue des exposants. 19 questionnaires ont été retournés. La plupart se disent très satisfaits de l'accueil du comité d'organisation, près de la moitié très satisfaits de l'accueil du CID. Un peu moins de la moitié se disent satisfaits de leur emplacement. Les remarques concernant les points d'amélioration sont les suivantes : exposition « morte » à 14h, interventions dans les commissions-conférences, plus de visites dans les stands, participation aux conférences.

### Nota :

Les équipes locales auront donc pour challenge de dynamiser l'exposition en invitant un maximum de partenaires acteurs techniques de la santé (architectes, bureaux d'étude...)

**i** Retrouvez l'ensemble des résultats dans la base documentaire du site Hopitech sur : [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org)

## Bordeaux 2011 :

### Hôpital et performance, le rôle des fonctions supports



*Après le succès d'Hopitech Deauville qui a rassemblé plus 400 stagiaires dont 100 directeurs et ingénieurs, 300 techniciens supérieurs, dessinateurs et agents-chefs, Hopitech confirme son rôle de formateur incontournable des acteurs de l'ingénierie hospitalière.*

*Les journées Hopitech Bordeaux, qui auront lieu les 12, 13 et 14 octobre 2011, seront l'occasion de vous plonger au cœur de l'actualité hospitalière.*

### Les journées de formation Hoptitech, Pour qui ? Pourquoi ?

#### Objectifs

Approfondir les connaissances dans le domaine des techniques et de l'ingénierie hospitalières, par le **partage des expériences** et la découverte des innovations technologiques.

**Créer des réseaux** favorisant les échanges entre les professionnels.

**Former les personnels** et les **décideurs** aux enjeux techniques et logistiques. Hopitech est un organisme de formation agréé (n° d'agrément : 11.75.44433.75), placé sous le haut patronage de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

#### Public concerné

Les décideurs et techniciens du monde de la santé, hôpitaux publics et privés, ARS : directeurs, ingénieurs, techniciens supérieurs, dessinateurs, agents chefs, maîtres d'oeuvre...



Rendez-vous sur [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org) pour télécharger le programme complet et vous inscrire à la formation

#### Intervenants

Chercheurs, enseignants, directeurs, médecins, physiciens, industriels, bureaux de contrôle, architectes, bureaux d'études, ingénieurs, techniciens supérieurs, dessinateurs...

#### Méthode de travail

Exposés avec supports audiovisuels. Débats, tables rondes, thèmes de réflexion, présentation de matériels et d'équipements.

# Programme scientifique des journées

## Mercredi 12 octobre

Accueil, débat d'actualité, tables rondes et conférences

- Accueil des congressistes à partir de 8h30
- 10h-11h : accueil par le comité local d'organisation et discours officiels
- 11h : débat d'actualité : l'hôpital face à la recomposition et à la reconversion de son offre de soins suivi d'une table ronde et d'un débat
- 14h-17h30 : Hôpital et nouvelle gouvernance
  - Les règles budgétaires et comptables des établissements publics de santé
  - Le pilotage de la performance
    - outils d'aide au pilotage
    - exemple du CHU de Bordeaux
  - La performance des systèmes d'information de santé
  - Une offre de l'ingénierie hospitalière pour répondre aux attentes de ses partenaires
  - Débat

## Jeudi 13 octobre

Fonctions supports et performance, conférences, sessions techniques et débats

- 8h30-12h15
  - L'évaluation de la performance des prestations des fonctions supports
  - La démarche de certification ISO 9001 d'un service technique
  - Les réseaux informatiques
  - Les différents outils : quels échanges et pourquoi ?
- 14h30-17h30 : sessions techniques
  - Session Techniques Immobilières : la performance dans les marchés publics
  - Session Technique Biomédicale : les réseaux d'images régionaux
  - Session Technique Organisation : la modélisation des processus et la performance
  - Session Technique Restauration : l'informatisation de la fonction restauration pour une meilleure gestion
  - Session Technique Dessin : la maquette numérique bâtiment



# HOPITECH



**Vendredi 14 octobre**

**Sessions thématiques et professionnelles**

- 8h30-12h15
  - Session Techniques Immobilières : nouveau guide sur l'eau, réglementation thermique 2012...
  - Session Biomédicale : guide des bonnes pratiques biomédicales...
  - Session Organisation : les fonctions supports : atouts majeurs de l'efficacité et de l'efficience collective
  - Session Restauration : les interfaces d'une plateforme logistique regroupant restauration et blanchisserie, la certification de service et de qualification ISO 22000...
  - Session Dessin : la maquette numérique bâtiment : rappel des réglementations « Amiante », Informatisation du DTA, retours d'expérience du CHU de Bordeaux.
- 14h30-16h : de Deauville à Bordeaux, un an de réglementation



Retrouvez toutes les conférences des journées techniques en flash-conférence sur [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org)



C'est avec une grande tristesse que nous vous informons que Josette Boellinger vient de nous quitter.

Dessinatrice au CHU de Bordeaux, Josette avait été secrétaire du Comité logistique d'Hopitech, engagée depuis 1995. Afin de rendre hommage à son engagement sans failles et à son professionnalisme, les journées Hopitech Bordeaux lui seront dédiées.



## INFOS PRATIQUES

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire en ligne sur [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org), télécharger la convention de prise en charge et le programme scientifique.

- **Tarifs des journées HOPITECH**
  - Ingénieurs, techniciens supérieurs, dessinateurs, agents-chefs et personnels des établissements hospitaliers : 665 € net.
  - Autres publics : 820 € net.
  - Les coûts annoncés comprennent la formation et les trois repas du midi.
  - Si vous êtes adhérent H360, les repas du soir (facultatifs) sont à 15,25 € net, au lieu de 25 € net.

- **Flash conférence HOPITECH**

- Vous pouvez sur [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org) visionner toutes les interventions des journées Hopitech (organisées depuis 2004) en flash conférence. Il vous suffit de cliquer sur « Voir la flash-conférence » pour suivre la conférence, comme si vous y étiez...



## Reclassement des Techniciens Supérieurs Hospitaliers. On est loin du compte....

Le nouveau corps des Techniciens et Techniciens Supérieurs Hospitaliers sera réparti en 3 grades :

- Le grade des Techniciens Hospitaliers
- Le grade des Techniciens Supérieurs Hospitaliers
- Le grade des Techniciens Supérieurs Hospitaliers Chefs

Les techniciens supérieurs seront répartis dans les 2 derniers corps comme indiqués dans le tableau ci-joint.

Dans le tableau et le graphe qui suivent, sont présentés les situations anciennes et nouvelles en rapport avec l'évolution statutaire du corps des techniciens supérieurs.

Le tableau met en parallèle les échelons, durées dans l'échelon, indices et rémunérations afférentes (pour un point avec une valeur de 4,63 euros).

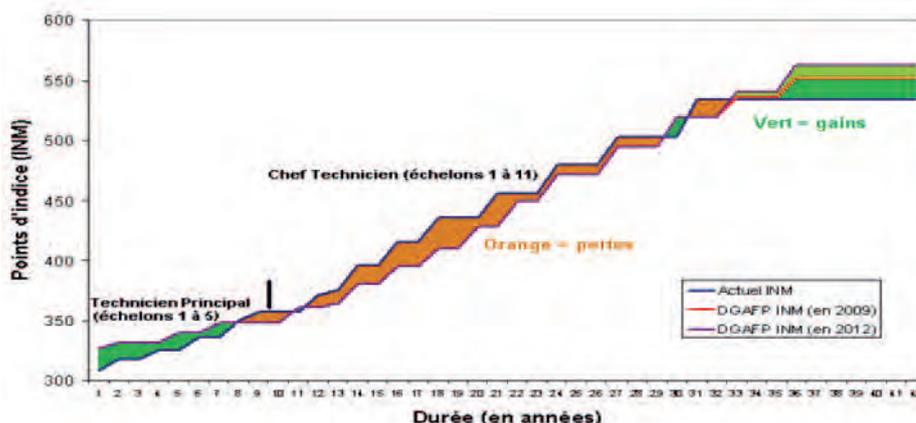
A ce tableau est associé un graphe qui illustre la meilleure progression de carrière possible, c'est-à-dire avec une promotion dès qu'elle est possible, avec l'ancien statut (tracé noir) et avec le nouveau statut (tracé rouge et mauve).

| Grade d'origine           |               |                     |             | Ancienneté conservée      | Grade d'intégration       |                       |                     |             |
|---------------------------|---------------|---------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|-------------|
| Technicien supérieur chef | Indice majoré | Revenu brut mensuel | Durée       |                           | Technicien Supérieur Chef | Indice majoré         | Revenu brut mensuel | Durée       |
|                           |               |                     |             |                           | 11 <sup>e</sup>           | 551<br>(562 fin 2011) | 2 551,29 €          |             |
| 8 <sup>e</sup>            | 534           | 2 472,58 €          |             | ancienneté acquise        | 10 <sup>e</sup>           | 535<br>(540 fin 2011) | 2 477,21 €          | 3 ans       |
| 7 <sup>e</sup>            | 503           | 2 329,04 €          | 4 ans       | 3/4 ancienneté acquise    | 9 <sup>e</sup>            | 519                   | 2 403,12 €          | 3 ans       |
| 6 <sup>e</sup>            | 479           | 2 217,91 €          | 3 ans       | ancienneté acquise        | 8 <sup>e</sup>            | 494                   | 2 287,36 €          | 3 ans       |
| 5 <sup>e</sup>            | 456           | 2 111,41 €          | 3 ans       | ancienneté acquise        | 7 <sup>e</sup>            | 471                   | 2 180,87 €          | 3 ans       |
| 4 <sup>e</sup>            | 435           | 2 014,18 €          | 3 ans       | 4/3 ancienneté acquise    | 6 <sup>e</sup>            | 449                   | 2 079,00 €          | 2 ans       |
| 3 <sup>e</sup>            | 415           | 1 921,57 €          | 2 ans       | ancienneté acquise        | 5 <sup>e</sup>            | 428                   | 1 981,76 €          | 2 ans       |
| 2 <sup>e</sup>            | 396           | 1 833,60 €          | 2 ans       | ancienneté acquise        | 4 <sup>e</sup>            | 410                   | 1 898,42 €          | 2 ans       |
| 1 <sup>er</sup>           | 375           | 1 736,36 €          | 1 an        | 2 fois ancienneté acquise | 3 <sup>e</sup>            | 395                   | 1 828,97 €          | 2 ans       |
|                           |               |                     | soit 18 ans |                           |                           |                       |                     | soit 20 ans |

| Technicien supérieur principal | Indice majoré | Revenu brut mensuel | durée       |   | Technicien supérieur chef | Indice majoré         | Revenu brut mensuel | Durée       |
|--------------------------------|---------------|---------------------|-------------|---|---------------------------|-----------------------|---------------------|-------------|
|                                |               |                     |             |   | 11 <sup>e</sup>           | 551<br>(562 fin 2011) | 2 551,29 €          |             |
|                                |               |                     |             |   | 10 <sup>e</sup>           | 535<br>(540 fin 2011) | 2 477,21 €          | 3 ans       |
| 8 <sup>e</sup>                 | 500           | 2 315,15 €          |             | ancienneté acquise                                  | 9 <sup>e</sup>            | 519                   | 2 403,12 €          | 3 ans       |
| 7 <sup>e</sup>                 | 475           | 2 199,39 €          | 4 ans       | 3/4 ancienneté acquise                              | 8 <sup>e</sup>            | 494                   | 2 287,36 €          | 3 ans       |
| 6 <sup>e</sup>                 | 454           | 2 102,15 €          | 4 ans       | 3/4 ancienneté acquise                              | 7 <sup>e</sup>            | 471                   | 2 180,87 €          | 3 ans       |
| 5 <sup>e</sup>                 | 430           | 1 991,03 €          | 3 ans       | 2/3 ancienneté acquise                              | 6 <sup>e</sup>            | 449                   | 2 079,00 €          | 2 ans       |
| 4 <sup>e</sup>                 | 411           | 1 903,05 €          | 3 ans       | 2/3 ancienneté acquise                              | 5 <sup>e</sup>            | 428                   | 1 981,76 €          | 2 ans       |
| 3 <sup>e</sup>                 | 388           | 1 796,55 €          | 2 ans 1/2   |   |                           |                       |                     |             |
| un an 6 mois et plus           |               |                     |             | 2 fois ancienneté acquise au-delà de 1 an et 6 mois | 4 <sup>e</sup>            | 410                   | 1 898,42 €          | 2 ans       |
| moins d'un an 6 mois           |               |                     |             | 4/3 ancienneté acquise                              | 3 <sup>e</sup>            | 395                   | 1 828,97 €          | 2 ans       |
| 2 <sup>e</sup>                 | 371           | 1 717,84 €          | 2 ans 1/2   | 4/5 ancienneté acquise                              | 2 <sup>e</sup>            | 380                   | 1 759,51 €          | 2 ans       |
| 1 <sup>er</sup>                | 357           | 1 653,01 €          | 2 ans       |   |                           |                       |                     |             |
| un an et plus                  |               |                     |             | ancienneté acquise au-delà d'1 an                   | 1 <sup>er</sup>           | 365                   | 1 690,06 €          | 1 an        |
| moins d'un an                  |               |                     |             | sans ancienneté                                     |                           |                       |                     |             |
|                                |               |                     | soit 21 ans |   |                           |                       |                     | soit 23 ans |

| Grade d'origine      |     |                     |          | Ancienneté conservée             | Grade d'intégration  |     |                     |       |             |
|----------------------|-----|---------------------|----------|----------------------------------|----------------------|-----|---------------------|-------|-------------|
| Technicien supérieur | INM | Revenu brut mensuel | durée    |                                  | Technicien supérieur | INM | Revenu brut mensuel | durée |             |
|                      |     |                     |          |                                  | 13 <sup>e</sup>      | 515 | 2 384,60 €          |       |             |
| 13 <sup>e</sup>      | 473 | 2 190,13 €          |          | ancienneté acquise               | 12 <sup>e</sup>      | 491 | 2 273,47 €          | 4 ans |             |
| 12 <sup>e</sup>      | 449 | 2 079,00 €          | 4 ans    | ancienneté acquise               | 11 <sup>e</sup>      | 468 | 2 166,98 €          | 4 ans |             |
| 11 <sup>e</sup>      | 428 | 1 981,76 €          | 3 ans    | ancienneté acquise               | 10 <sup>e</sup>      | 445 | 2 060,48 €          | 3 ans |             |
| 10 <sup>e</sup>      | 412 | 1 907,68 €          | 3 ans    | ancienneté acquise               | 9 <sup>e</sup>       | 425 | 1 967,87 €          | 3 ans |             |
| 9 <sup>e</sup>       | 395 | 1 828,97 €          | 3 ans    | ancienneté acquise               | 8 <sup>e</sup>       | 405 | 1 875,27 €          | 3 ans |             |
| 8 <sup>e</sup>       | 381 | 1 764,14 €          | 3 ans    | ancienneté acquise               | 7 <sup>e</sup>       | 390 | 1 805,81 €          | 3 ans |             |
| 7 <sup>e</sup>       | 369 | 1 708,58 €          | 3 ans    | ancienneté acquise               | 6 <sup>e</sup>       | 375 | 1 736,36 €          | 3 ans |             |
| 6 <sup>e</sup>       | 360 | 1 666,90 €          | 2 ans    | ancienneté acquise + 1 an        | 5 <sup>e</sup>       | 361 | 1 671,54 €          | 3 ans |             |
| 5 <sup>e</sup>       | 350 | 1 620,60 €          | 1 an 1/2 | 2/3 ancienneté acquise           |                      |     |                     |       |             |
| 4 <sup>e</sup>       | 336 | 1 555,78 €          | 1 an 1/2 | 4/3 ancienneté acquise           | 4 <sup>e</sup>       | 348 | 1 611,34 €          | 2 ans |             |
| 3 <sup>e</sup>       | 325 | 1 504,84 €          | 1 an 1/2 | 4/3 ancienneté acquise           | 3 <sup>e</sup>       | 340 | 1 574,30 €          | 2 ans |             |
| 2 <sup>e</sup>       | 318 | 1 472,43 €          | 1 an 1/2 |                                  |                      |     |                     |       |             |
| un an et plus        |     |                     |          | 4 fois ancienneté au-delà d'1 an | 2 <sup>e</sup>       | 332 | 1 537,26 €          | 2 ans |             |
| moins d'un an        |     |                     |          | ancienneté acquise               | 1 <sup>er</sup>      | 327 | 1 514,11 €          | 1 an  |             |
| 1 <sup>er</sup>      | 308 | 1 426,13 €          | 1 an     | sans ancienneté                  |                      |     |                     |       |             |
|                      |     |                     |          | soit 27 ans                      |                      |     |                     |       | soit 33 ans |

Evolution de la carrière de Technicien supérieur "au plus tôt" en principal et chef



**Constat :** Une lecture par ligne du classement laisse envisager un gain financier, qui est réel et immédiat. Selon l'échelon concerné, il représente une augmentation de traitement de 0 à 20 points par mois, soit jusqu'à 92,60 euros au maximum. Ce qui est moins frappant, c'est la contrepartie qui tient à l'augmentation de la durée dans chaque échelon et par conséquent du temps nécessaire pour progresser dans sa carrière et parvenir à un niveau donné. Le gain indiciaire reste limité aux 5 premières années et aux 13 dernières. La projection d'un développement d'une carrière normale démontre une perte de pouvoir d'achat sur 22 ans intermédiaires comme l'expose le graphique ci-dessus.

Au terme de cette présentation, il faut :

- reconnaître le (maigre) bénéfice financier immédiat des reclassements effectués (de 0 à 20 points),
- souligner que, sur la durée d'une carrière, la plupart des techniciens supérieurs seront perdants financièrement à cause de l'allongement du temps passé dans chaque échelon,
- mettre en exergue l'insuffisance des voies de promotion vers la catégorie A,
- regretter l'absence de reconnaissance pour les techniciens supérieurs chefs qui ne pourront pas passer en catégorie A.
- déplorer le retard pris par le gouvernement pour publier ce décret au journal officiel.

C'est injustifié et incompréhensible, si ce n'est la recherche de toujours plus d'économies à réaliser pour le budget de l'Etat, c'est en tous cas préjudiciables pour tous les collègues concernés, c'est lourd de conséquences enfin pour les collègues qui souhaitent faire valoir leurs droits à la retraite en 2011.

Des questions restent en suspens :

- Reste-t-il des promotions vers la catégorie A et dans quelles proportions ?
- Quelles sont les perspectives de promotion vers le A ? Dans quelles proportions et quelles dispositions concernent les titulaires d'un BAC et d'un BAC+2 ?

Il nous faut être vigilant pour notre avenir, c'est pourquoi nous avons demandé à la DGAFP de participer aux négociations de la catégorie « A » avec l'aide de l'UT3FP et nous allons faire de même auprès du Ministère de la Santé.

## AGENDA

### 18<sup>e</sup> Journées d'étude et de formation des chargés de sécurité en établissement de soins

**Organisées par l'ACSES, le 9 et 10 juin 2011 à Dijon**

L'ACSES, association qui rassemble les chargés de sécurité des établissements de santé, publics ou privés, organise chaque année ses Journées d'études et de formation, afin de permettre des échanges et de promouvoir une politique d'action en faveur de la sécurité incendie et de la sûreté-surveillance. Cette 18<sup>e</sup> édition aura pour thème central la loi Handicap et abordera l'aspect réglementaire et le retour d'expériences des diagnostics, mais également des thèmes plus directement liés à la sécurité.

Plus d'infos sur [www.acses-asso.com](http://www.acses-asso.com)

### Informations et outils pour optimiser et valoriser votre politique environnementale

**Conférence organisée par le CNPP, le 14 juin 2011 à Nantes, le 21 juin 2011 à La Ciotat et le 28 juin 2011 à Vernon**

Au programme de cette conférence gratuite : évolutions réglementaires et nouveaux enjeux : évolutions de la nomenclature ICPE, régime d'enregistrement, priorité des DREAL 2011, Grenelle 2 ; ICPE : retours d'expérience ; ISO14001 : suivi des exigences légales, sensibilisation et formation..., Bilan carbone : contexte, enjeux, conception, objectifs ; l'agrément ERITECH : un cursus qualifiant...

Plus d'infos sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

### Prévention et gestion des déchets dans les territoires

**Colloque national organisé par l'Ademe, 21-23 juin 2011, Nantes, Cité des Congrès**

Ce colloque, centré sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Grenelle, permettra, deux ans après l'adoption de la loi Grenelle 1, de dresser un premier bilan des démarches engagées par les collectivités locales et les entreprises pour répondre aux objectifs réglementaires du Grenelle et de la Directive Cadre Déchets.

Comment agir ? Quelles actions privilégier ? Selon quelle démarche ? Avec quels moyens ? Autant de questions auxquelles l'Ademe et de nombreux experts de terrain apporteront des réponses concrètes, enrichies de retours d'expérience.

Plus d'infos et inscriptions sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### Congrès-salon Préventica pour la maîtrise des risques et qualité de vie au travail

**Organisé par Préventica, du 27 au 29 septembre 2011, Lyon**

Le Salon réunit 380 exposants répartis en sept zones d'expertise (BTP, Logistique, équipements de Protection, Hygiène, Incendie, sécurité du Bâtiment, conseil, formation...) et organise des démonstrations grandeur nature (parcours des solutions BTP, plates-formes de démonstration Hygiène/Propreté, espace levage industriel, ateliers de la sécurité routière...). Le congrès présente 120 conférences gratuites sur des thèmes et enjeux au cœur des préoccupations animées par des experts.

Plus d'infos et inscriptions sur [www.preventica.com](http://www.preventica.com)

### Comment maîtriser les coûts de gestion des déchets ?

**Journées techniques nationales organisées par l'Ademe, 4-5 octobre 2011, Paris**

En moins de dix ans, sous l'effet conjugué de la modernisation du parc des installations pour une meilleure protection de l'environnement, du développement des déchèteries, de l'accroissement des flux pris en charge par le service public... le coût de la gestion des déchets a augmenté de plus de 60 %. Ces journées techniques s'adressent à tous les acteurs concernés par les coûts du service déchets.

Plus d'infos et inscriptions sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)





## HOPITECH Bordeaux 2011 : Hôpital et performance, le rôle des fonctions supports

**17<sup>e</sup> Journées d'étude et de formation  
des techniques et de l'ingénierie hospitalières,  
du 12 au 14 octobre 2011,  
Bordeaux, Palais des Congrès**

Hopitech 2011 traitera de la performance des établissements de santé et en particulier des fonctions supports dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Après un rappel sur les règles de fonctionnement budgétaires d'un hôpital, sera évoquée la mise en œuvre des contrats de performance et des systèmes d'information hospitaliers. Des sessions techniques animées par les différentes associations co-organisatrices de ces journées, vous formeront aux marchés publics, à la modélisation des processus, à l'informatisation de la fonction restauration, à la mise en place de la maquette numérique des bâtiments...

Téléchargez le programme et inscrivez-vous en ligne sur [www.hopitech.org](http://www.hopitech.org)

## 12<sup>e</sup> Forum international de la maintenance

**Organisé par l'Afim,  
du 15 au 18 novembre 2011,  
Paris-Nord Villepinte,  
Parc des Expositions**

Dans le cadre de la prochaine édition de Maintenance Expo, le salon des compétences et solutions de maintenance industrielle et tertiaire, se déroulera le 12<sup>e</sup> Forum international de la maintenance organisé par l'Afim, espace de rencontres et de partage d'expériences professionnelles destiné à promouvoir des meilleures pratiques professionnelles, sur le thème « Partager des meilleures pratiques de maintenance pour progresser ».

Plus d'infos sur [www.afim.asso.fr](http://www.afim.asso.fr)

## 4<sup>e</sup> Congrès des Entreprises publiques locales

**Organisé par la fédération des Entreprises  
publiques locales,  
les 19 et 20 octobre à Tours,  
Centre international de Congrès**

Grand rendez-vous annuel qui rassemble plus de 2 000 acteurs et décideurs du développement durable des territoires, dirigeants des EPL élus locaux, parlementaires, partenaires publics et privés des EPL et 60 exposants et partenaires sur le Salon du développement local.

Plus d'infos sur [www.congresdesepcl.com](http://www.congresdesepcl.com)

**L'actualité nationale et internationale** confirme l'engagement de la responsabilité publique locale au regard de la survenue des risques et de la gestion des crises, dont les incidences territoriales fortes et immédiates impactent la vie du citoyen. Plus que jamais, une organisation territoriale adaptée aux exigences nouvelles et une coordination adéquate avec la nouvelle organisation de l'Etat issue de la RGPP et de la loi HPST, s'imposent à tous les responsables locaux. C'est le message que la 4<sup>e</sup> édition des Rencontres veut porter de façon générale et en l'illustrant à travers des retours d'expérience.



## Bureau national



## PRÉSIDENT

**Philippe LABROUSSE**

Centre Hospitalier Saint CYR  
2, Boulevard Saint CYR de COQUARD  
BP 319  
47300 VILLENEUVE SUR LOT  
Tél. : 05 53 49 91 94 / 06 27 58 01 44  
[philippe.labrousse@ch-stcyr.fr](mailto:philippe.labrousse@ch-stcyr.fr)



## VICE PRÉSIDENT

**Jean-Noël NIORT**

Centre de Santé Mental Angevin  
Services Techniques  
BP 50089 Ste-Gemmes/Loire  
49137 LES PONTS DE CE Cedex  
Tél. : 02 41 80 77 47 / 06 72 15 24 48  
[jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr](mailto:jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr)



## TRÉSORIER

**Patrice LEGEAY**

C.H.I.C de CASTRES - MAZAMET  
Services Techniques  
6, avenue de la Montagne Noire  
BP 30417  
81108 CASTRES Cedex  
Tél. : 05 63 71 79 90  
[p-legeay@chic-cm.fr](mailto:p-legeay@chic-cm.fr)



## SECRETAIRE-ADJOINT

**Fabrice GANTELET**

CHU - Direction des Services  
Techniques et des Travaux  
Pôle Logistique  
Rue Roger Aubry  
51092 REIMS Cedex  
Tél. : 03 26 78 77 64 / 06 71 91 24 16  
[fgantelet@chu-reims.fr](mailto:fgantelet@chu-reims.fr)



## CHARGE DES REGIONS

**Bernard ADER**

CHU - Hôpital PURPAN  
Pôle Patrimoine Immobilier et Services Techniques  
Place du Docteur Baylac - Bâtiment Logisud  
TSA 40031  
31059 TOULOUSE Cedex 9  
Tél. : 05 61 77 97 00 / 06 19 51 70 68  
[ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)



## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**Armelle PETIT**

CHU - Direction des Approvisionnements  
de la Logistique et de la Production Hotelière  
10, rue Courtois  
59037 LILLE Cedex  
Tél. : 03 20 44 51 13  
[armelle.petit@chru-lille.fr](mailto:armelle.petit@chru-lille.fr)

CHARGE DES JOURNEES  
D'ETUDES**Bernard ROBICHON**

Centre Hospitalier - Services Techniques  
BP 414  
44606 SAINT-NAZAIRE Cedex  
Tél. : 02 40 90 60 58  
[b.robichon@ch-saintnazaire.fr](mailto:b.robichon@ch-saintnazaire.fr)

CHARGE  
DU DEVELOPPEMENT**Vincent DI MARINO**

APHM - Hôpital de la TIMONE  
Service Biomédical  
264, rue Saint Pierre  
13385 MARSEILLE Cedex 05  
Tél. : 04 91 38 76 29  
[vincent2.dimarino@ap-hm.fr](mailto:vincent2.dimarino@ap-hm.fr)

CHARGE  
DES PIECES ECRITES**Guy GUERIN**

CHU - Direction des Services Techniques  
et des Travaux  
1, rue Germont  
76031 ROUEN Cedex  
Tél. : 02 32 88 82 02  
[guy.guerin@chu-rouen.fr](mailto:guy.guerin@chu-rouen.fr)

# Délégués régionaux

## REGION 1 MIDI-PYRENEES

### **Bernard ADER**

CHU - Hôpital PURPAN  
Pôle Patrimoine Immobilier et Services Techniques  
Place du Docteur Baylac - Bâtiment Logisud  
TSA 40031  
31059 TOULOUSE Cedex 9  
Tél. : 05 61 77 97 00 / 06 19 51 70 68  
[ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)

## REGION 2 LANGUEDOC-ROUSSILLON

### **Momar DIAGNE**

Hameau de l'étang Nord  
30320 TRESQUES  
Tél. : 06 15 27 92 42  
[momar.diagne@laposte.net](mailto:momar.diagne@laposte.net)

## REGION 3 PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

### **Eric NOBLE**

CHU Nice - Hôpital l'Archet - Service Technique  
151, route de St Antoine de Ginestie  
06200 NICE  
Tél. : 04 92 03 59 86  
[noble.e@chu-nice.fr](mailto:noble.e@chu-nice.fr)

## REGION 4 RHONE-ALPES

### **Fabrice PAPON**

Hôpitaux Drôme Nord  
Route de Tain - BP 1002  
26102 ROMANS SUR ISERE  
Tél. : 04 75 05 46 01 / 06 89 99 62 12  
[f.papon@ch-hdn.fr](mailto:f.papon@ch-hdn.fr)

## REGION 5 CENTRE

### **Jean Noël NIORT**

Centre de Santé Mental Angevin  
BP 50089 - Ste - Gemmes/Loire  
49137 LES PONTS-DE-CE cedex  
Tél. : 02 41 80 77 47 / 06 72 15 24 48  
[jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr](mailto:jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr)

## REGION 6 POITOU-CHARENTE LIMOUSIN

### **Michel ANSARD**

Centre Hospitalier de Boscamnant  
Service Technique  
Les Bruyères  
17360 BOSCAMNANT  
Tél. : 05 46 86 50 60  
[m.ansard@ch-boscamnant.fr](mailto:m.ansard@ch-boscamnant.fr)

## REGION 7 PAYS DE LOIRE

### **Jean Noël NIORT**

Centre de Santé Mental Angevin  
BP 50089 - Ste - Gemmes/Loire  
49137 LES PONTS-DE-CE cedex  
Tél. : 02 41 80 77 47 / 06 72 15 24 48  
[jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr](mailto:jean-noel.niort@ch-cesame-angers.fr)

## REGION 8 BRETAGNE

### **Yvonnick LEFRESNE**

CH de SAINT MALO  
Service Informatique  
1, rue de la Marne  
35400 SAINT MALO  
Tél : 02 99 21 28 82  
[y.lefresne@ch-stmalo.fr](mailto:y.lefresne@ch-stmalo.fr)

## REGION 9 CHAMPAGNE-ARDENNE BOURGOGNE

### **Fabrice GANTELET**

Centre Hospitalier Universitaire  
Services Techniques  
23, rue des Moulins  
51092 REIMS cedex  
Tél. : 03 26 78 77 64  
[fgantelet@chu-reims.fr](mailto:fgantelet@chu-reims.fr)

# Délégués régionaux

## REGION 10 ALSACE LORRAINE-FRANCHE-COMTE

**Marie José ORY**  
C.H.U. Nancy  
Hôpital Saint Julien  
Rue Foller  
54035 NANCY cedex  
Tél. : 03 83 85 10 85  
[m.ory@chu-nancy.fr](mailto:m.ory@chu-nancy.fr)

## REGION II NORD-PAS DE CALAIS PICARDIE

**Armelle PETIT**  
CHU de Lille – Direction des Approvisionnements,  
de la logistique et production hôtelière  
10 rue Courtois  
59037 LILLE cedex  
Tél. : 03 20 44 51 13  
[armelle.petit@chru-lille.fr](mailto:armelle.petit@chru-lille.fr)

## REGION 12 - AQUITAINE

**Jean-Claude FERRAND**  
Groupe Hospitalier Pellegrin  
Place Amélie Raba-Léon  
33076 BORDEAUX cedex  
Tél. : 05 56 79 47 92  
[jean-claude.ferrand@chu-bordeaux.fr](mailto:jean-claude.ferrand@chu-bordeaux.fr)

## REGION 13 - AUVERGNE

**Hervé SOULIER**  
CH de THIERS – Service Informatique  
Route du Fau - BP 89  
63307 THIERS  
Tél. : 04 73 51 10 00  
[h.soulier@ch-thiers.fr](mailto:h.soulier@ch-thiers.fr)

## REGION 14 - NORMANDIE

**Michel BREQUIGNY**  
Centre Hospitalier Robert Bisson  
4, rue Roger Aini  
14107 LISIEUX cedex  
Tél. : 02 31 61 33 50 / 06 12 17 55 78  
[biomedical@ch-lisieux.fr](mailto:biomedical@ch-lisieux.fr)

## REGION 15 ILE DE FRANCE - ASSISTANCE PUBLIQUE / HOPITAUX DE PARIS

**Carlos COELHO**  
Hôpital Henri Mondor  
Direction des investissements  
51 Avenue De Lattre de Tassigny  
94010 CRETEIL cedex  
Tél. : 01 49 81 41 18  
[carlos.coelho@hmn.aphp.fr](mailto:carlos.coelho@hmn.aphp.fr)

## REGION 16 OUTRE MER AMERIQUE

**Joël BATOCHÉ**  
CH du LAMENTIN  
Services Techniques  
Bd Fernand Guillon  
97232 Le Lamentin  
Tél. : 05 96 57 11 13 / 06 96 25 95 99  
[joel.batoche@ch-lamentin.fr](mailto:joel.batoche@ch-lamentin.fr)

## REGION 17 OUTRE MER AFRIQUE

**Bernard ADER**  
CHU - Hôpital PURPAN  
Pôle Patrimoine Immobilier et Services Techniques  
Place du Docteur Baylac - Bâtiment Logisud  
TSA 40031  
31059 TOULOUSE Cedex 9  
Tél. : 05 61 77 97 00 / 06 19 51 70 68  
[ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)

## REGION 18 OUTRE MER OCEANIE

**Bernard ADER**  
CHU - Hôpital PURPAN  
Pôle Patrimoine Immobilier et Services Techniques  
Place du Docteur Baylac - Bâtiment Logisud  
TSA 40031  
31059 TOULOUSE Cedex 9  
Tél. : 05 61 77 97 00 / 06 19 51 70 68  
[ader.b@chu-toulouse.fr](mailto:ader.b@chu-toulouse.fr)



# H 360

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CADRES ET EXPERTS  
TECHNIQUES HOSPITALIERS

## BULLETIN D'ADHESION 2011

**POUR EVITER UNE INTERRUPTION TROP LONGUE DE VOTRE ADHESION ET DE VOTRE PROTECTION JURIDIQUE, RETOURNEZ CETTE PAGE OU SA PHOTOCOPIE AU PLUS TOT. (1)**

**Cotisations 2011:** Actif avec assurance protection juridique: **41€** - sans protection juridique : **36€** - Retraité : **16€**

Nom : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

Diplôme principal : .....

Grade actuel : .....

Spécialité(s) principale(s) exercée(s) : [encadrer la (les) mention(s) utile(s)]

Génie Civil, Génie Electrique, Génie Climatique, Génie Biomédical, Blanchisserie, Autre : .....  
Maintenance, Informatique, Sécurité, Restauration, T.C.E.

### Institution hospitalière :

Nom de l'établissement : .....

Direction ou service de rattachement : .....

Dénomination du service : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... Email : .....

### Adresse de réception des informations et documents diffusés par l'association (si différente de l'adresse ci-dessus)

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**J'adhère à l'Association Nationale des Cadres et Experts Techniques Hospitaliers. Je verse une cotisation de .....€.**

**(1) Pour éviter une rupture de ma protection juridique entre deux adhésions, je joins simplement mon RIB pour un prélèvement automatique. J'ai bien noté que chaque mois de novembre je recevrai un rappel pour confirmation. Sans opposition de ma part, le montant choisi sera prélevé par l'association vers le 15 janvier de l'année suivante.**

Ou par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de H 360.

(Cochez la case choisie).

A ..... le ..... Signature :

Le présent bulletin d'adhésion dûment complété, est à renvoyer, avec votre règlement ou votre relevé d'identité bancaire à :

**Monsieur Patrice LEGEAY  
C.H.I.C de CASTRES - MAZAMET  
Services Techniques  
20, Boulevard du Maréchal FOCH – BP 30417  
81108 CASTRES Cedex**



**1600  
CLIENTS  
DANS LE MONDE**

micro  
maint

mini  
maint

maxi  
maint

Axcel  
maint

## DIMO MAINT : VOTRE PARTENAIRE GMAO

### UNE EXPERTISE RECONNUE

Depuis plus de 16 ans, les solutions de GMAO DIMO Maint se caractérisent par leur simplicité, leur efficacité et leur excellent rapport qualité / prix sur le marché.

Plus de 70 établissements de santé et plus de 1600 clients dans le monde font confiance à nos solutions de gestion de la maintenance.

### UNE OFFRE EVOLUTIVE

Bénéficiez d'une gamme évolutive de logiciels adaptée à votre secteur d'activité, simple, conviviale et rapide à mettre en œuvre.

Opter pour nos solutions de GMAO, c'est allier performance et rapport qualité/prix. L'ensemble de nos logiciels dispose des certifications NF LOGICIEL et NF PHARMA.



## SOLUTIONS LOGICIELLES DE GMAO

GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR  
POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE.

La gamme de solutions GMAO DIMO Maint est spécifiquement conçue pour répondre aux besoins de gestion des équipements techniques (bâtiments, installations techniques, ...) et des équipements biomédicaux :

- gérer la matériovigilance par l'enregistrement des alertes descendantes de l'AFS-SAPS et le signalement des incidents (alertes ascendantes) via le document CERFA n° 10246\*02,
- réaliser les inventaires physiques par codes à barre des salles, étages, bâtiments...
- gérer les codes CNEH pour la classification et la gestion du matériel biomédical et technique,
- gérer les interventions multi-techniques (chaufferie, etc.) et celles liées à la sécurité du bâtiment (réglementaire, ...),
- assurer la traçabilité des interventions de maintenance sur les équipements,
- piloter l'activité maintenance.

Garante du suivi de l'activité et de la traçabilité des interventions réalisées sur les équipements, la GMAO DIMO Maint devient un outil indispensable qui permet aux responsables du patrimoine des établissements de santé de :

- fluidifier la communication avec les services de soins grâce à la mise en place d'un portail de demandes d'interventions sur les équipements,
- réduire les coûts des pannes,
- réduire les délais d'approvisionnement en matériel et en pièces détachées,
- réduire les temps d'intervention,
- fiabiliser le suivi de la maintenance préventive, et réglementaire,
- augmenter la disponibilité des équipements,
- améliorer le contrôle des coûts et le suivi de la sous-traitance,
- aider à la décision et au renouvellement des équipements.